

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

les médias
face à
la drogue

La Commission des Communautés Européennes (DG VIII — B2)
a soutenu le déroulement du colloque «Drogues et médias».

Les médias face à la drogue

Un débat organisé
par l'Observatoire
géopolitique
des drogues

Paris, février 1996

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Pierre Calame. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans sept domaines : environnement et avenir de la planète, rencontre des cultures, innovation et changement social, rapports entre État et Société, agricultures paysannes, lutte contre l'exclusion sociale, construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, propose un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

L'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) est une association indépendante (loi de 1901), créée en 1990, qui se propose d'étudier les contextes économique, politique et militaire de la production, du trafic et de la consommation des drogues. Animé par un noyau de permanents (5 personnes), il s'appuie sur un réseau de correspondants — chercheurs, juristes, journalistes, membres d'ONG — dans une centaine de pays. L'OGD effectue des expertises sur la situation des drogues dans un certain nombre de pays ou de régions (Afghanistan, Pakistan, Maroc, Europe de l'Est, Afrique de l'Ouest, etc.) pour des ministères français ou des organisations internationales, l'Union européenne en particulier. Ces contrats lui fournissent la plus grande partie de ses financements. L'OGD est également une source d'information pour la presse française et internationale. Il publie chaque mois La dépêche internationale des drogues, en trois langues et un rapport annuel. L'OGD a publié en 1996 un Atlas international des drogues aux éditions PUF.

OGD

BP 190 — 75463 Paris Cedex 10

Tél. : 01 40 36 63 81 Fax : 01 40 38 11 65

E-mail : 100347.3673@compuserve.com

© La librairie FPH 1997

Série DOSSIERS POUR UN DÉBAT, n° 76

Les propos reportés dans ce dossier pour un débat n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et en aucun cas celle de l'organisme auquel ils appartiennent ni celle de la FPH.

Diffusion : La librairie FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS

Maquette de couverture : Vincent Collin.

Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor.

PRÉFACE

Dans les médias en européens, l'information sur les problèmes complexes des drogues souffre d'un handicap majeur : dans de trop nombreux cas, loin d'être une réelle source d'information et d'éducation du public, elle véhicule généralement des simplifications, des approximations et parfois même des préjugés qui constituent autant d'obstacles à l'adoption des politiques de prévention de la toxicomanie ainsi qu'à la mise en place de politiques économiques alternatives à l'égard des pays producteurs. Enfin, elle ne prépare pas au nécessaire débat démocratique qui devrait accompagner la mise en œuvre et le suivi de ces politiques.

En ce qui concerne la toxicomanie, l'opinion publique, qui ressent, à juste titre le phénomène comme touchant directement aux bases de la vie privée et sociale, le vit avant tout comme une fatalité. La diffusion inexistante d'analyses de référence au profit de prises de position passionnelles et de polémiques stériles dont les chaînes de télévision nous donnent en particulier le spectacle régulier, ne peut que favoriser toutes les surenchères électoralistes.

En ce qui concerne les pays producteurs, ils sont encore trop souvent présentés comme la source du problème en dépit de l'acceptation formelle par les pays consommateurs de leur propre co-responsabilité dans le développement du phénomène des drogues. On ne tire pas toutes les conséquences du fait que le prix de produits comme l'héroïne et la cocaïne soit multiplié par environ 2000 du producteur au consommateur ni que seulement 10 % du produit du narcotraffic se recycle dans les pays producteurs. Est également passé sous silence le rôle des pays riches dans la production de produits comme la marijuana, les psychotropes, pour ne pas parler du tabac et des boissons alcoolisées.

La prise de décision en la matière s'effectuant sur un terrain miné par le risque démagogique, les gouvernements et les administrations concernés hésitent à s'y aventurer, pratiquant une rétention de l'information et distillant celle-ci en fonction d'objectifs politiques à court terme.

Les médias ont, dans ces conditions, un double handicap. La difficulté d'un accès direct et permanent à des sources diversifiées les a habitués à se contenter des rares canaux officiels et à délaisser la recherche d'autres sources indépendantes. Ensuite, la concurrence accrue entre médias les a

poussés à privilégier les aspects les plus spectaculaires, au détriment du suivi de l'information autour de dossiers dont l'accès est difficile.

Ainsi, dans bien des rédactions, le sujet drogue est-il dévolu, soit à la rubrique des « faits divers » où il alimente une chronique chiffrée le plus souvent indéchiffrable pour le lecteur du fait du caractère aléatoire des statistiques concernant une activité clandestine par nature, soit aux rubriques « santé » ou « société » dont il ne constitue qu'un sous-chapitre occasionnel ; soit enfin à la rubrique « internationale » où il devient un moyen de saupoudrer d'exotisme (« Les parrains de Medellin », « Les seigneurs de la guerre du Triangle d'or ») des sections considérées comme austères par les lecteurs.

Logiquement, le « spécialiste » du sujet drogue, mises à part de rarissimes exceptions — est tout... sauf un spécialiste. C'est le plus souvent un généraliste chargé de ce thème parmi d'autres. De loin en loin, une « affaire » particulièrement spectaculaire bouleversera la hiérarchie de l'information et décrochera la « une » ou l'ouverture des « news » : « la plus grande saisie jamais effectuée à ce jour », « La mort de Pablo Escobar » ou la sempiternelle polémique sur la légalisation.

Or, précisément, le sujet drogue présente de multiples facettes. Les traiter séparément — production, consommation, blanchiment, relations internationales —, le plus souvent sans montrer les liens entre elles, ou les dissoudre au sein d'un tout général et imprécis, ne permet pas de répondre à la question essentielle : le combat contre l'abus des drogues est-il bien le sujet d'une politique concrète, dont le suivi est un devoir d'information pour les gouvernants et un droit à être informés pour les citoyens, concernés au premier chef ?

Tous les spécialistes de la prévention comme ceux du développement alternatif s'accordent aujourd'hui pour l'affirmer : les médias ont un rôle décisif à jouer dans les débats nationaux et européens qui doivent présider aux grands choix d'orientation en matière de lutte contre les activités liées au trafic, de prévention de l'abus de drogues et de mise en place de cultures illicites.

Le colloque organisé par l'OGD et dont cette publication constitue les actes, prétendait répondre à cette nécessité de mettre face à face des spécialistes des différents aspects du problème des drogues avec des journalistes appartenant aux médias européens. La présence de journalistes appartenant à des médias asiatiques et américains ne pouvait qu'enrichir le débat. Des confrontations de cette nature avaient déjà été organisées ici ou là en Espagne et en Allemagne, dans le cadre du programme Phare européen, du Groupe Pompidou, du PNUCID ou à l'initiative d'organisations privées. Mais elles se sont limitées jusqu'ici à certains aspects de la problématique, le plus souvent la toxicomanie. Le colloque Drogues et

Médias est, à notre connaissance, le premier qui ait tenté un brassage des grandes thématiques concernées par la problématique des drogues. Les intervenants invités représentaient en effet cette gamme de préoccupation.

Gilles Leclair, actuel directeur de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), la plus importante structure de contrôle de drogues en France, était sans doute l'un des mieux placés dans ce pays pour intervenir dans ce cadre. En effet, l'OCRTIS a aussi vocation à communiquer : soit à l'initiative de la presse qui sollicite des informations sur telle ou telle affaire à propos de laquelle le public est avide d'informations ; soit à l'initiative de l'Office, soucieux de démystifier le pessimisme ambiant concernant l'inefficacité, voire l'inutilité de la lutte anti-drogue et de mettre en valeur son action dans ce domaine. La discussion très fournie qui a suivi son information et dont l'essentiel a été repris ici, a permis d'emblée de poser les problèmes des relations d'un service dont la vocation est par essence le travail dans l'ombre et une entité qui se propose, sinon de tout dire, du moins de communiquer le plus d'informations possibles à ses lecteurs.

Avec Laurent Kasper-Ansermet, Procureur général du Canton de Genève, spécialisé dans la lutte contre le blanchiment, c'est un autre angle de la lutte contre les activités criminelles qui était envisagé : celui du blanchiment de l'argent sale. Le choix de l'intervenant était à plus d'un titre opportun : en effet, malgré des avancées dans le domaine de la législation, la Suisse est souvent considérée comme un des lieux d'accueil privilégié de l'argent sale. Mais d'un autre côté, les magistrats suisses ont une liberté d'expression sans commune mesure avec celle de leurs collègues européens. Surtout, dans leur cas, les relations avec la presse sont d'une autre nature que celles généralement entretenues avec les services de police. En effet, ainsi que le souligne Laurent Kasper-Ansermet, les journalistes sont des auxiliaires de l'enquête en fournissant à la justice des informations que cette dernière n'a pas la possibilité d'obtenir de source officielle.

Le Docteur Claude Olievenstein, qui est à la fois un théoricien et un praticien, a entretenu des relations très particulières avec la presse. Selon ses propres dires, exagérément médiatisé durant les années 70-80, il est ensuite « passé de mode » et a du mal à faire entendre sa voix, précisément à un moment où elle pourrait apporter un peu de clarté dans la confusion ambiante. Le dialogue avec les journalistes était donc aussi un appel et c'est d'ailleurs ainsi qu'il a été entendu par les participants.

En organisant cette rencontre, j'ai souhaité introduire un autre type de questionnement à l'égard de la presse. L'équipe de l'OGD, qui a elle aussi vocation à communiquer, comprend des journalistes et entretient une collaboration avec un certain nombre d'organes de presse représentés à ce Colloque. C'est donc, si l'on peut dire, en tant que juge et partie, que j'ai posé en son nom le problème de l'autocensure consciente ou inconsciente

de la presse, dans le domaine des relations internationales liées à la drogue. Une question que chacun des journalistes présents se posait d'ailleurs à lui-même.

Le fait que très souvent, les questions-réponses avec l'intervenant aient été suivies de débats entre les journalistes eux-mêmes, est le signe le plus manifeste de l'utilité de cette journée.

Elle n'aurait pas pris toute sa dimension sans une intervention liminaire de Pierre Calame, le président de la fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, qui a souligné le rôle que doit jouer la société civile dans ce dialogue autour du phénomène des drogues, ainsi que la nécessité de la mise en réseau — que cette fondation s'efforce de susciter — des organisations et associations qui tentent de faire émerger des alternatives.

*Alain Labrousse,
directeur de l'Observatoire
géopolitique des drogues*

SOMMAIRE

Intervenants au débat

Pierre Calame, président de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme	11
Gilles Leclair, commissaire divisionnaire – OCRIS	15
Laurent Kasper-Ansermet, procureur général du canton de Genève ...	31
Dr Claude Olievenstein, directeur du centre Marmottan	55
Alain Labrousse, directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues 73	

Pierre Calame

Président de la Fondation
Charles Léopold Mayer
pour le progrès de l'Homme

Il m'appartient d'introduire en deux mots cette journée que je souhaite fructueuse, en vous présentant la Fondation où nous avons le plaisir de vous accueillir aujourd'hui, ainsi que ses objectifs. En un mot, pourquoi ce rapport *Les médias face à la drogue* nous paraît important.

Cette fondation est une fondation indépendante de droit Suisse, dont le siège social est à la Lausanne, dans le Canton de Vaux. Son objectif principal est de mobiliser les connaissances au service du progrès des hommes parce que nous avons conscience de vivre dans un monde qui n'a jamais été aussi savant, qui n'a jamais autant accumulé de connaissances scientifiques, techniques, et où les problèmes n'ont jamais été aussi vastes, ni aussi dramatiques. Un monde qui donne l'impression de notre incapacité collective à y faire face. C'est donc ce défi qui nous anime.

Chemin faisant, depuis une dizaine d'années, nous avons découvert plusieurs choses qui nous paraissent importantes. La première, c'est que les connaissances utiles à l'action — et je pense que cela se révélera tout au long de cette journée — se trouvent moins dans les laboratoires que dans l'action elle-même.

Et c'est à travers la construction de l'expérience de l'action, à travers la réflexion sur l'action, à travers l'échange, que l'on peut réussir à se doter d'une meilleure intelligibilité du monde actuel. Nous avons donc énormément insisté sur le travail en réseau, sur la construction d'intelligences partagées. Travail en réseau — et je pense que la question de la drogue l'illustre parfaitement — parce qu'il faut pouvoir raccorder des choses qui se passent aux quatre coins du monde. C'est une banalité que de le dire, *a fortiori* pour la drogue, mais il faut aussi pouvoir raccorder les événements les plus micro-locaux : ce qui se passe dans un quartier, les jeunes et au niveau de l'exclusion, etc., à ce qui se joue, à l'échelon mondial et à celui que vous appelez la géostratégie ; et cela, seule la mise en commun de la

perception de gens reliés entre eux permet d'y voir un peu plus clair. L'importance du travail en réseau aussi, pour sélectionner l'information. Nous vivons dans un monde surchargé d'informations. Le processus de tri de l'information est absolument décisif et ne peut se faire que collectivement. C'est aussi cette préoccupation de mobiliser la connaissance au service des hommes, qui nous rend si important le rôle des médias. Je crois que dans ce processus de surabondance de l'information, plus que jamais les médias auront un rôle pour rendre le monde intelligible, pour arriver à raccorder entre eux des problèmes de toute nature et de tout lieu. C'est donc la manière dont les médias peuvent construire, pour eux mêmes, et pour le public, une intelligibilité d'un monde complexe qui nous paraît extrêmement important.

Je suis très frappé de voir que, en ce qui concerne la drogue, ce travail en réseau est extrêmement fort, et cela me paraît extrêmement frappant parce que travaillant en même temps sur la vie économique, je me suis rendu compte, et à quel point, pour les entreprises modernes également, ce travail en réseau au niveau international était décisif. C'est pourquoi je dois dire que cette rencontre de la drogue et des médias me paraît au cœur de la question : comment on rend intelligible un monde, comment on construit des réseaux au niveau des gens qui se battent, que se soit en face de la drogue ou au niveau des gens qui informent le public pour construire ensemble, en regard, cette intelligibilité en réseau.

J'ajouterai enfin, et ce sera mon dernier mot, que l'objet premier de la Fondation n'est pas du tout la drogue. Mais nous avons un certain nombre de grands thèmes qui nous paraissent les thèmes et les défis majeurs auxquels est confrontée l'humanité dans les prochaines décennies, et c'est par rapport à ces défis majeurs que nous essayons de mobiliser nos petites forces. Je voulais simplement faire constater que sur ces sept thèmes prioritaires il en est au moins cinq pour lesquels la question de la drogue se trouve rencontrée à un moment ou à un autre.

Un premier thème autour du devenir de l'agriculture paysanne, et là, très vite, nous rencontrons toute la question du rapport entre survie du paysannat et culture de la drogue dans un certain nombre de régions difficiles et de la manière dont le point de vue paysan peut être pris en compte dans des jeux où souvent ils sont la dernière roue du char.

Deuxième thème prioritaire pour nous, comment faire face à un ensemble de déséquilibres mondiaux : déséquilibre écologique, humain, déséquilibre dans les rapports entre les sociétés. C'est l'objet de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, dont les documents de présentation sont à votre disposition et où l'on retrouve la question de la sécurité régionale, de la sécurité mondiale, de l'évolution des systèmes de valeur et

de son rapport à l'argent, la question de la gestion des marchés financiers à l'échelle mondiale, bref, tout ce qui a trait à la manière dont nous gérons la planète au XXI^e siècle. Toutes ces questions rencontrent d'une manière ou d'une autre celle de la drogue.

Troisième thème majeur, l'exclusion sociale : faire face à l'exclusion sociale telle qu'elle se développe dans le Nord et dans le Sud, rencontrer à travers cela l'importance de l'économie informelle et bien entendu, avec elle, la place croissante de la drogue dans cette économie. L'État, le renouvellement des rapports entre état et société, les conditions de gouvernance, nous font rencontrer dans beaucoup de pays les rapports entre l'autorité de l'état et le trafic de drogues, ainsi que le rapport entre la disparition de l'état et le développement de trafic de drogues, comme vous l'écrivez également dans votre réflexion géostratégique.

La construction de la paix, enfin. Il n'est que trop clair que les rapports entre gestion de la sécurité — si je puis dire, car la sécurité est souvent gérée — et trafic de drogues sont intimement liés et que, envisager d'aider à une stratégie de construction de la paix, si on ne voit la sécurité que du côté de l'économie, en particulier du côté de la drogue, risque de réduire les efforts de paix à des discours aussi bien intentionnés que naïfs. Donc, vous voyez que tout en ne nous « intéressant » pas à la drogue, si je puis dire, cette question de la drogue, nous la rencontrons sur notre chemin. Ce qui signifie, je crois, en sens inverse — et là je me permets de le dire aux gens dont le métier est de travailler sur la drogue ou aux gens qui dans l'immédiat suivent les problèmes de la drogue — il est extrêmement important que les réseaux travaillant sur cette question viennent précisément recroiser des gens qui travaillent sur d'autres questions, parce que nous sentons à quel point à travers une approche, qui encore une fois ne venait pas directement du thème de la drogue, cette question de la drogue, de son trafic, de son économie, de son rapport avec l'armement, adhère à un certain nombre de grands défis de l'humanité.

C'est dire combien je vous souhaite une très bonne journée de travail, et je suis très heureux de vous accueillir ici.

C'est un sujet relativement difficile que l'on m'a soumis car les rapports de la police et de la presse sont souvent problématiques. Comment faire cohabiter le concept d'information avec l'action policière ? Ce qui est, semble-t-il, contradictoire en soi dans la mesure où les deux structures sont complètement antinomiques. L'une, la presse doit par principe être ouverte le plus complètement possible, entrer dans les détails, informer le public quel qu'il soit, et l'autre, la police, par essence n'a pas à communiquer. C'est le point de départ : le policier doit se soumettre à un certain nombre de contraintes qui sont à la fois déontologiques et juridiques. Il est tenu au secret professionnel, au secret de l'enquête, au secret de l'instruction, il a de nombreux secrets qui s'abattent sur lui et qui font qu'*a priori* il devrait finalement vivre en parallèle avec les médias et avec la presse en général. Donc, à partir de cette antinomie de départ, comment peut-on arriver à une complémentarité ? Parce que je crois, finalement, que c'est un peu le but de ce séminaire : voir comment on peut cohabiter, avoir des actions complémentaires.

Est-ce que l'on peut vivre les uns sans les autres ? Pour un policier il est impossible dans un état démocratique d'ignorer la presse parce que le pouvoir de la presse, son impact sur l'opinion publique déterminent parfois son action même. On est arrivé à un système tel que même nos gouvernants peuvent en dépendre. En matière de drogue également, il y a presque une dépendance à l'égard de la presse, je le constate dans mon action de tous les jours. Parfois je suis obligé de m'expliquer sur un article de presse ; je suis obligé d'expliquer une action qui n'a pas eu lieu ou qui a été mal interprétée ou déformée ou parfois même extrapolée. Il faut donc nous interroger : comment vivre sans la presse dans un état démocratique ? A mon avis, c'est impossible. Mais il faut effectivement faire des différences dans les rapports que nous pouvons avoir, dans les rapports presse-police. Ils diffèrent en fonction des sujets que l'on traite.

Il est évident que si l'on parle d'une analyse de flux, si on essaie de se pencher sur un phénomène général concernant les drogues, ce sera beau-

coup moins difficile pour nous que si l'on est au cœur d'une action policière d'enquête en pleine évolution. Les actions policières sont, en effet, souvent très évolutives, et complètement contradictoires avec la publication de l'information. C'est-à-dire que d'un côté, vous allez avoir un fait qui sera plus ou moins exceptionnel — là aussi cela fera certainement partie de nos discussions, la course au scoop — or quand on est dans l'extraordinaire, eh bien, votre concurrent voudra encore plus d'extraordinaire ; et cela devient très gênant pour le policier et l'enquête.

Dans ma carrière, je n'ai travaillé que pour la police judiciaire dans différents départements qui vont de la police criminelle pure — cadavres en tout genre, banditisme, terrorisme, en passant par le blanchiment de l'argent de la drogue. J'ai passé ensuite quatre ans à la police des jeux, puis je me suis occupé de la police judiciaire des casinos, ce qui était relativement intéressant sur l'aspect blanchiment, et chaque fois je retrouvais cet aspect de la course au scoop. Et là, cela rejoint le deuxième phénomène dont je parlais, c'est-à-dire le phénomène de l'action des médias dans une affaire qui débute ou qui est révélée. Comment la gérer au plan médiatique, étant donné que nous, nous savons très bien qu'il va y avoir des évolutions, que certaines lignes qui vont être écrites, certaines paroles qui vont être prononcées vont nous gêner à un moment donné, ou risquent de nous gêner dans notre action future.

Comment communiquer ? On sait très bien que plus l'affaire sera sensationnelle, plus l'un ou l'autre de vos collègues essaiera d'en savoir plus. Et c'est là que se pose vraiment le fond du problème. Il est bien évident que le mieux placé, celui qui a le plus d'informations est bien le policier qui enquête, ou le magistrat qui instruit. Mais ils sont obligés de se fonder sur des faits réels puisque ce sont eux qui, en principe, les constatent. Il faut qu'ils se fondent sur des faits corroborés parce que si l'on fournit à un magistrat un dossier qui n'est pas corroboré, il nous « renverra à nos chères études ». Ensuite, on n'a vraiment pas le droit à l'extrapolation, nous sommes censés « ficeler » un dossier qui va aller devant la justice. Nous avons donc le devoir d'être juste. À partir de là, effectivement, nous sommes à la source de l'information, certainement la plus juste, je ne dis pas la plus objective, je dis la plus juste... (*rires*). Loin de moi la pensée que les journalistes ne sont pas objectifs. De plus, on obtient aussi des renseignements qui peuvent être beaucoup plus confidentiels. Il est évident que, parfois, le journaliste aura des renseignements confidentiels parce que c'est plus facile à quelqu'un de se confier à un journaliste, parce qu'il ne sera pas sous la pression de la justice. Parallèlement, nous aussi, nous avons des moyens de pression, ne serait-ce que de garder quelqu'un en garde à vue. La privation provisoire de liberté fait parler, parce que là, l'individu se défend, il a donc envie de se confier, il a envie de dire des choses. Et puis, on a le citoyen normal qui aime la

police (*rires*) — ça arrive ! — et qui vient se confier spontanément, qui dit des choses encore plus confidentielles. Donc la source d'information existe, elle existe chez nous. Mais comment peut-on la divulguer ? Et est-ce qu'on en a le droit ? Quand on est en situation de synthèse ou d'analyse générale sur un sujet, sur un phénomène, je crois que cela devient très intéressant d'avoir des relations avec la presse. Si les règles précédemment évoquées, c'est-à-dire le secret de l'instruction, entre autres, sont respectées, je crois que le rôle de la diffusion de certains messages et de certaines structures de l'information en général est très important dans les sociétés démocratiques. Ces vertus préventives, ces vertus dissuasives, peuvent avoir un effet sur l'opinion, sur notre vie elle-même et sur la vie des autres. Ce renseignement provenant d'une enquête synthétique me semble relativement facile à divulguer. Ce qui veut dire qu'aider à la vérité pour un policier me semble fondamental. En principe, on aide à la vérité judiciaire. Mais la vérité n'est pas que judiciaire et dans une société où le quatrième pouvoir essaie de devenir le premier, on ne peut pas l'ignorer. Il faut simplement faire que la vérité de la presse ne devienne pas la première car elle ne présente pas suffisamment de garanties. Tout en étant persuadé que la plupart d'entre vous respectent un certain nombre de règles déontologiques, il est bien certain que les représentants de l'État sont les mieux placés pour connaître objectivement la réalité. C'est vrai que nous avons nos défauts, parce que, quand on est peut-être trop organisé, cela peut engendrer des structures cloisonnées et un peu rigides. Le pouvoir subit des contraintes, la presse beaucoup moins car elle ne présente pas suffisamment de garanties. Mais, dans son cas ces dérives sont possibles. Ces dérives peuvent entraîner des incidents graves dans la vie des citoyens. Quand on met quelqu'un au pilori, quand la presse écrit : « monsieur Machin a été mis en examen », c'est bien, c'est de l'information, mais par ailleurs, c'est son fils, sa grand-mère, ses amis qui sont touchés, surtout quand le non-lieu est publié sur trois demi-lignes, en sixième page du journal, trois ans plus tard.

Donc, là est le danger. Quand il s'agit de stupéfiants, c'est encore plus dangereux parce que dans les grandes affaires — et même dans les petites — on est obligé de communiquer parce que c'est aussi un moyen de canaliser un peu l'information pour qu'il n'y ait pas trop de choses « débiles » qui soient écrites. Quand on est au cœur d'une affaire, avec des gens qui sont arrêtés, il nous est immédiatement demandé : « Qui c'est, qui a fait quoi ? », etc. J'essaie d'éviter de donner des noms. Cela fait partie de ma déontologie. J'ai trop vu de gens dans la peine, des personnes de l'entourage du « *voyou* », et même du plus affreux — Jacques Mesrine avait une mère, un fils — qui n'y sont bien souvent pour rien. Cela, c'est déjà la première règle. Donc, le devoir de dénoncer le fait lui-même, le devoir d'informer s'arrête, à mon avis, au moment où le respect de l'individu

n'est plus assuré. La presse a aussi un devoir, celui de protéger le citoyen. C'est aussi le devoir du policier. Parce que, si on ne le fait pas, on peut aussi mettre le fonctionnement des États démocratiques en danger.

Tout ce que je viens de vous dire de façon un petit peu rapide et générale, est valable dans les rapports de la presse avec le policier en matière de stupéfiants. La difficulté dans ce domaine comme en matière de banditisme en général, c'est qu'il est très difficile de communiquer sur les faits d'enquête. Je m'explique. Quand on a un homicide volontaire, c'est un fait public : monsieur Dupont vient de se faire tuer dans la rue, sur le boulevard Richard Lenoir à telle heure, etc. On peut communiquer d'une manière très limitée, parce que là encore, il y aura des détails qu'on ne pourra pas donner. Supposons qu'un jour, l'auteur du crime soit entre nos mains et qu'il nous divulgue des détails qu'il peut avoir lus dans la presse ; son avocat pourra suggérer qu'en fait, il a tout inventé après avoir lu la presse et il reviendra sur tout ce qu'il a dit. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a tout de même un fait public que l'on peut divulguer. Par contre, le banditisme et les stupéfiants appartiennent au crime organisé. L'infraction existe potentiellement mais on va la constater à un moment donné. Je dirais que c'est un délit qui se produit par étapes. C'est vrai que quand on voit l'échange dans la rue entre le dealer et le toxicomane, là effectivement, il y a une constatation. Mais dans les grands trafics, les affaires de blanchiment, on n'a pas de dépôts de plainte en toxicomanie, pour trafic de drogue ou pour blanchiment. C'est à nous de rapporter et de démontrer qu'il y a un trafic ou qu'il y a un blanchiment d'argent. Ce qui veut dire que pour communiquer déjà sur le fait brut, on dévoile une affaire qui est en train de se réaliser. Se repose alors le problème du secret de l'enquête, de l'instruction mais, surtout, celui de la sécurité de tout ce qui gravite autour. Parce qu'une affaire de stupéfiants, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît. On est en pleine «*youcratie*». De gros intérêts financiers sont en jeu, des vies sont souvent en danger — celle des informateurs par exemple, des policiers — quand une révélation un peu sensible nous échappe... Je vais vous en donner un exemple récent : on a fait une saisie de 650 kg de cocaïne au Venezuela. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais nous avons déjà deux morts en Colombie. Pourtant je me suis efforcé de communiquer au minimum. Mais, de toute manière, cela m'échappait car je savais très bien que l'information allait partir du Venezuela ou d'ailleurs.

Il n'en reste pas moins qu'on a deux morts en Colombie. Ce n'est pas obligatoirement lié à l'action de communication, mais on n'en est pas sûr à 100 %. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des trafiquants qui ont vu 650 kg de cocaïne s'envoler et, peut-être qu'effectivement, cela a pu gêner quelque part. Mais, dans ces cas là, on a toujours une arrière-pensée morale. Même si les deux personnes qui se sont fait tuer sont tout le contraire de petits

saints, il faut avoir en tête ce type de conséquences. Comment s'auto-limiter et comment éviter les dérives ? C'est bien là tout le fond du problème. C'est le grand débat.

À partir de quelques exemples concrets, je peux vous dire que les actions médiatiques générales sont faciles à assurer. Si, par exemple, on parle de l'ecstasy, c'est simple. On va dire : «Voilà, il y a les grands flux, c'est fabriqué ici, on en a saisi tant, quels sont les dangers, quelles sont les perspectives d'avenir?»... Il y a plusieurs belles émissions qui ont été faites ces derniers temps. Il y a un très bon message à faire passer. Je pense que ce message de dissuasion et de simple information est bon. Parce que souvent on parle de choses, comme ça au comptoir du café, mais il y a peu de gens qui savent ce qu'est le hasch, ce qu'est l'ecstasy, quels sont leurs effets, quelles sont leurs vertus. Il ne faut pas uniquement parler des abus du produit médicamenteux. Il faut aussi parler des vertus de tous ces produits. Sur ce type de sujet, j'accepte à 200 % de communiquer.

Quand on commence à rentrer dans le fonctionnement des institutions, dans notre fonctionnement même, la manière dont on travaille — qui fait quoi, qu'est-ce qu'un agent infiltré, qu'est-ce qu'un informateur ? — le sujet devient plus sensible. Je crois que c'est vraiment la limite de notre divulgation. Parce que, d'une part, ça peut mettre en péril la vie des gens, et d'autre part, on ne doit pas dévoiler toutes nos techniques, tous nos moyens car, finalement, c'est vrai que l'honnête homme n'en fera pas usage, mais les gens qui sont en face de nous, que nous combattons, en feront usage pour nous contrer. Ils nous créent déjà suffisamment de problèmes qu'il n'est pas utile, en prime, de leur donner des informations gratuites.

Ce qui me fait un peu peur dans les rapports avec la presse, c'est la rapidité de l'information souvent peu compatible avec un travail de fond. Autant, l'OGD, par exemple, qui fournit un travail de fond, a un grand intérêt pour nous, autant la course à l'information — avec la rapidité que l'on sait — est effarante. Il y a une différence entre l'écrit, le parler et le visuel mais, malgré tout, même l'écrit est partie prenante de ce phénomène. J'en reviens à cette affaire au Venezuela qui n'est pas terminée. L'information s'est faite sur les 650 kg de cocaïne saisis, sur quelques personnes arrêtées dans les pays de l'Est, et puis, on n'en a plus parlé. Alors que c'est une affaire importante, quelque chose qui devrait être suivi. Ce qui me dérange aussi, c'est l'absence de réflexion en profondeur. Je crains que le superficiel ne gagne aussi les institutions des États. Le superficiel s'empare de plus en plus de la société et je crois que la presse y est pour quelque chose. A rester trop superficiel, le public également le devient. Le policier, dans des reportages, peut essayer d'avoir une information un peu plus approfondie parce que nous, c'est notre travail d'aller

au fond comme je le disais tout à l'heure. On est obligé de travailler en profondeur car devant les tribunaux, on ne peut pas se contenter du superficiel. Il faut être précis, que ce soit fondé, que les faits que l'on a constatés collent bien avec la vérité.

On revient à la question précédente : quand on est interviewé par une télé, que l'on parle un quart d'heure, qu'on est coupé et que pour finir, on a un message de quinze secondes qui passe dans un reportage imprégné de la subjectivité du journaliste, ça me fait peur. Les interviews enregistrées, je n'aime pas du tout. Je préfère le direct. C'est pareil en ce qui concerne la radio. L'interview écrite est un peu meilleure parce que cela permet de développer un peu plus ses idées. Pour aller au fond du sujet, il faut prendre le temps. Or, dans nos sociétés rapides, c'est en permanence la course au temps. Finalement, on retombe dans la cybère-information, les CD-Rom : l'écrit se perd, la réflexion aussi, et c'est pour cela que je vais en profiter pour vous saluer, parce qu'au moins, aujourd'hui, nous avons une réflexion faite par des journalistes. Voilà, je ne vais pas aller plus avant, je pense qu'il faut que l'on discute et pour cela, j'ai lancé quelques bouchons...

Alain Labrousse : Bien, je remercie Gilles Leclair qui nous a parlé, vous l'avez noté, avec beaucoup de sincérité, sans langue de bois. On attend de vous d'éventuelles questions et aussi des interventions — d'ailleurs il les a suscitées — sur le rôle de la presse dans ce domaine particulier.

La Croix : Vous nous avez parlé de l'affaire Venezuela/Colombie dans laquelle vous avez eu le feu vert pour communiquer avec la presse. Voudriez-vous faire le même type de démonstration, par exemple sur un pays sensible comme le Maroc. Est-ce que vous pensez qu'une décision serait prise et que le pouvoir politique réagirait très différemment par rapport à un pays ami ?

Gilles Leclair : Si on montre qu'il y a une coopération policière avec le Maroc, je pense que l'on va le dire à la presse.

La Croix : Je ne pensais pas à la coopération policière, mais plutôt au pouvoir politique.

Gilles Leclair : Le pouvoir politique réagira s'il le veut. C'est lui qui me donnera le feu vert. Les affaires avec le Maroc, nous en avons. Ce n'est pas un scoop que de dire que 90 % du cannabis en France vient du Maroc. Mais effectivement, remonter jusqu'aux trafiquants est aussi difficile qu'en Colombie. Dire qu'on n'a pas eu de possibilité d'action au

Maroc en matière de police et de justice serait faux puisque j'ai déjà eu des commissions rogatoires internationales qui ont été à peu près bien orchestrées ; mais c'est plus dur que dans certains autres États. Je pense qu'au niveau de la communication, là aussi on rejoint un peu le spectaculaire. Le haschisch est devenu tellement banal dans vos colonnes qu'il n'a plus finalement le même impact. On vient d'avoir une affaire avec les Espagnols, la semaine dernière, pratiquement en même temps que celle du Venezuela : 51,3 tonnes de cannabis saisies en Espagne, belle organisation de Gitans espagnols qui était en relation avec des Marocains. Je suis persuadé qu'on n'aurait pas eu, si on avait voulu faire une action de communication, le même impact qu'avec l'affaire dont je viens de parler. Je pense qu'il y a aussi un problème de relativisation de l'information. Par contre, si on vous fait tomber une dépêche AFP disant : « Première super-coopération avec le Maroc, officier de liaison français à Rabat qui, etc. »... alors, je pense que certains d'entre vous sauteront dessus.

Alain Labrousse : Je voudrais faire une toute petite remarque, mais justement parce qu'elle s'adresse à la fois à la police des stupés et à la presse. Nous notons à l'OGD, qu'en ce qui concerne les saisies de haschisch marocain, la presse mentionne très souvent que l'origine de cette drogue se trouve en Espagne, par exemple. On a une grosse saisie de haschisch mais on ne dit pas l'origine première. On se contente de signaler qu'elle vient d'Espagne, en provenance des Pays-Bas, comme si le mot Maroc était un petit peu sensible. Ma remarque s'adresse, je le dis une fois de plus, au moins autant à la presse qu'aux policiers.

Gilles Leclair : Vous avez raison, c'est tout le problème également des Pays-Bas. On les accuse de tous les maux. Il n'en reste pas moins que l'héroïne, du moins autant que je sache, n'est pas fabriquée aux Pays-Bas. Elle passe d'ailleurs pour deux tiers par voies terrestres et donc transite par un certain nombre d'autres pays avant d'arriver aux Pays-Bas. On peut se poser la question de savoir pourquoi elle est stockée aux Pays-Bas. C'est un grand débat mais il est vrai qu'à l'origine, il y a le Pakistan, l'Afghanistan, la Turquie. On en parle moins. Pour les saisies de haschisch, elles nous arrivent par l'Espagne mais c'est vrai qu'on ne mentionne pas toujours le Maroc.

Asia Time : Vous étiez assez provocateur sur l'attitude de la presse. Et vous dites que c'est effectivement une course à l'information, le scoop, en savoir plus sur l'affaire, etc. Est-ce que vous ne croyez pas que cette course à l'information, certainement préjudiciable à l'ensemble des protagonistes, ne vient pas en fait d'un défaut de communication de votre part. Car, plus une affaire est secrète, plus l'envie de savoir est grande.

Gilles Leclair : Cela dépend des cas d'espèces. Mais, cela voudrait dire aussi que toutes les affaires devraient faire l'objet de dépêches et qu'ensuite vous feriez le tri. Cela me paraît difficilement compatible avec l'ensemble des secrets que l'on doit respecter. Quand on débroussaille une affaire, qu'on interpelle un type et qu'on en a une dizaine d'autres à interpellier, il arrive un moment où on est obligé de bloquer l'information car cela va gêner les investigations futures. Dire que la course au sensationnel viendrait de nous me paraît aller un peu loin. Par contre, c'est vrai qu'il y a des affaires avec un «*black-out*» qui peut être interprété comme étant une rétention de l'information.

Agence France Presse : On nous dit qu'il y a une saisie de cannabis. Et si on nous indique la provenance du cannabis, on ne nous dira jamais que ça vient du Maroc. On nous dira que ça vient d'Espagne. Si on nous dit que ça vient du Maroc, je ne vois pas pourquoi nous, nous ne l'écririons pas. Par conséquent, la gêne vis-à-vis du Maroc est tout à fait politique, mais elle n'est pas au niveau de la presse.

Alain Labrousse : C'est vrai que là, il y a une interférence... Mais je pourrais faire remarquer que pour un journaliste, en général spécialisé, même si on ne lui dit pas l'origine, il la connaît. Il sait que le haschisch peut venir du Pakistan, mais qu'en général, il ne passe pas alors par l'Espagne.

AFP : Nous on le sait, mais on ne peut l'écrire du moment qu'on n'a pas de source. Si on nous dit que ça vient d'Espagne, alors que l'origine est marocaine, on n'a pas de source pour nous certifier que ça vient du Maroc.

Gilles Leclair : La culture se fait au Maroc mais le haschisch peut être stocké pendant six mois dans un entrepôt en Espagne. A ce moment là, effectivement, on vous dit que ça vient d'Espagne. C'est exactement le même problème pour l'héroïne. Quand on vous dit que l'héroïne vient des Pays Bas, on sait très bien qu'il n'y pas de champs de pavot et de laboratoires dans ce pays. L'héroïne vient des Pays-Bas mais elle a transité, avant, par un certain nombre de pays.

AFP : Même si nous ne sommes pas dupes, nous ne pouvons pas l'écrire dans la mesure où, je le répète, nous n'avons pas de source sûre pour dire que ça vient du Maroc.

Gilles Leclair : Écoutez, si j'ai à communiquer là-dessus, je ne me gênerai pas. Je ne pense pas que cela puisse poser un problème diplomatique ou politique, dans la mesure où même le roi du Maroc a annoncé, il y a deux ans, qu'il y avait au moins 50 000 hectares de cannabis cultivés dans son pays.

Un journaliste indépendant suisse : Il y a beaucoup de choses qui m'ont choqué dans votre exposé. J'ai enquêté sur le blanchiment et j'ai été poursuivi en justice. Je suis donc assez sensibilisé sur cette question. Je prendrais juste un cas pour montrer à quel point la nécessité à vos yeux et aux yeux de la justice de protéger certains secrets me semble conduire à des contradictions qui sont indéfendables : c'est la question de la publication des noms. Il faut savoir de quelle criminalité on parle : s'il s'agit de criminalité d'occasion ou de criminalité organisée. Si on le veut, on peut avoir une approche un tout petit peu utile, comme journaliste ou comme historien, de la criminalité organisée. Il n'y a pas monsieur C, il y a monsieur Al Capone; il n'y a pas monsieur E, il y a monsieur Escobar. Donc il faut savoir de quel criminel on parle. Oui, il y a des cas où il faut absolument donner le nom des criminels. C'est une première chose, et sur ce point là, vous serez quant même d'accord avec moi, sinon on ne peut plus écrire. Il devient impossible de raconter l'histoire du crime organisé.

D'autre part, dans de nombreux cas, on est confronté à des affaires où des gens sont inculpés et d'autres pas. Si on suit la logique précédente, on va donner le nom des gens qui ne sont pas inculpés avec celui de ceux qui le sont.

Je prends un cas qui s'est passé récemment à Genève. C'est une affaire de blanchiment, l'enquête est faite en Floride, elle mêle un certains nombre de cadres d'une grande banque à Genève, et derrière ces cadres et cette grande banque, il y a un personnage qui s'appelle monsieur Albert Shamah¹, une figure historique du blanchiment inculpé une première fois à Genève en 1985, et un certain monsieur C (je ne sais pas si on peut donner son nom), c'est monsieur Bettino Craxi, aujourd'hui inculpé. Ce dernier est intervenu auprès des autorités pour faire libérer monsieur Shamah en 1985. Mais il est repris dans une affaire de blanchiment sans toutefois être inculpé. Évidemment, c'est d'intérêt considérable pour la presse parce que le nom de monsieur Shamah figure dans les rapports parlementaires. C'est un grand nom, alors on fait un article, et puis on ne met effectivement pas le nom des gars qui sont inculpés mais on donne le nom de Shama. L'avocat de Shamah proteste, et à mon avis logiquement, pour dire :

1. Albert Shamah : homme d'affaires né en Syrie en 1914. Il a été arrêté en Suisse en octobre 1985, sous le soupçon d'avoir recyclé de l'argent de la drogue pour la famille turque Soydan-Tirnovali. Des personnalité suisses et italiennes (en particulier Craxi, alors Premier ministre) ont rédigé des certificats de bonne conduite qui l'ont aidé à ne pas être extradé en Italie. Il bénéficiera ensuite d'un non lieu.

«c'est quand même scandaleux, les gars qui sont inculpés vous ne publiez pas leurs noms, et Shamah qui n'est pas inculpé, vous donnez son nom!».

Troisième situation, le cas Nasser David², grand trafiquant colombien du cartel de la côte atlantique : il est arrêté à l'UBS (Union des banques suisses). Enfin, non ! Sa femme est arrêtée en Suisse et on découvre qu'il a 180 millions de dollars dans une des trois plus grandes banques suisses. Ce n'est pas une petite somme ! Logiquement, on n'a pas le droit de donner le nom de Nasser David, et on n'a pas le droit de donner le nom du responsable du compte qui a été inculpé, mais on va donner le nom de la banque. En fait, c'est profondément injuste parce qu'on jette la suspicion sur la banque alors que, comme le disent les juges, c'est uniquement la faute du responsable du compte. Seulement, si on ne peut plus dire que c'est à l'UBS, mais simplement dans une grande banque suisse, on ne va pas avancer dans l'information.

J'en arrive à la quatrième situation qui me semble une des plus intéressante ; je vais volontairement prendre un exemple propre à frapper les gens : les erreurs judiciaires.

Au moment de la célébration du 100^e anniversaire de l'affaire Dreyfus, je me suis intéressé à ce qu'avait été le travail de la presse. Je pense que la liberté dont la presse jouissait à l'époque lors d'une enquête de police était beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Avec «J'accuse», Zola intervient assez tard dans l'affaire. Au moment de la parution de ce pamphlet, il y avait déjà eu beaucoup de révélations dans les journaux. S'ils disaient : «Dreyfus est innocent», on leur répondait : «Alors, qui est coupable?» On affirmait alors : «C'est Esterhazy!» Il n'avait pas de femme mais des maîtresses, une mère, bref des gens qui l'aimaient beaucoup. Pour faire éclater l'affaire Dreyfus, il fallait donc pouvoir donner le nom d'Esterhazy.

Pour conclure de façon plus théorique, je crois qu'il y a une incompréhension ou une confusion fondamentale entre le rôle de la presse, qui n'a pas de pouvoir de contrainte sur les gens, qui ne peut emprisonner personne, qui ne peut condamner personne mais qui peut effectivement mettre des gens en cause, et le pouvoir de la justice et de la police qui disposent du pouvoir de contrainte. C'est de cette différence dont il faut s'inspirer. Aux États-Unis, on cite toujours le nom des gens. Je pense que c'est la seule solution moderne qui permet réellement l'information du public. Je ne citerai qu'un exemple : le cas du procès Simpson. Au nom des droits de la défense, on nous a dit : «Voyez cette médiatisation, c'est

2. Julio Nasser David : trafiquant de drogues colombien, spécialisé dans le trafic de marijuana dans les années 1970, puis de la cocaïne à partir des années 1980. A fait la «une» des journaux en février 1993, lorsque son ex-épouse, Sheila Arena Nasser, a été arrêtée dans le canton de Vaux, en Suisse, alors qu'elle s'appêtait à retirer une somme d'argent sur un compte ouvert à l'Union des banques suisses. 150 millions de dollars ont été gelés.

abominable !» Mais Simpson a été acquitté, malgré la médiatisation, malgré un dossier accablant.

Gilles Leclair : C'est toute la frontière entre information et vérité. Où est la vérité ? Qui détient la vérité ? C'est vrai que sur un certain nombre de sujets dont vous venez d'évoquer la substance, le nom peut avoir un impact, c'est évident. Je ne me plaçais pas au niveau d'Escobar, tout à l'heure, quand je parlais de cela. J'essayais de me placer sur un plan plus général. Mais vous avez raison et tort à la fois. Le cas Zola est tout aussi excellent que dangereux.

Michel Koutouzis — OGD : Je trouve très intéressante cette discussion, et il serait dommage de l'arrêter sur ces deux points de vue. Je pense qu'en effet, aujourd'hui, si vraiment on réfléchit sur la presse, par rapport à un problème aussi compliqué que la drogue, il y a quand même un élément qu'il faut prendre en compte : la dimension éphémère de la presse, son côté de « non suivi ». A la limite, faire le choix de communiquer avec la presse, c'est aussi faire en sorte que la réflexion ou l'information aient un sens dans le futur, qu'elles soient suivies dans le temps. La suprématie du sensationnel à la télévision, le fait que toute image doive chaque fois se dépasser, aller toujours plus loin, aller toujours vers quelque chose de plus sensationnel fait que, souvent, on n'arrive pas à faire publier un sujet sur les drogues. Non parce que la presse ne veut pas écouter, mais parce que la presse n'a pas le temps d'écouter. Ensuite, si on veut communiquer, il faut introduire des mots clé et les répéter. En ce qui concerne l'affaire du Venezuela que vous avez citée, il y avait un aspect attirant pour la presse sans qu'il soit fondamental — les 650 kg saisis — et un nom repère essentiel pour la médiatisation, la Colombie. Puis venait un mot nouveau, la Roumanie. Le lien entre ces trois mots clés ne constituait pas une défaillance de la presse mais reflétait sa manière de réfléchir. C'est en renversant cette communication, en commençant et en insistant sur la Roumanie — le fait nouveau qui s'intègre dans un phénomène constant — que l'information prend son vrai sens. Si on n'insiste pas lourdement sur le fait nouveau, on passe à côté de l'essentiel. La presse devrait d'abord prendre conscience du fait que rien n'est éphémère, qu'il y a une suite et des liens entre des phénomènes apparemment différents. Sinon, on reste dans le banal, qui lui, ne gêne personne.

Un journaliste indépendant pakistanais : Êtes-vous concerné par le trafic d'armes dont la France est un important exportateur et qui est souvent lié au trafic de drogues. Et dans ce domaine, subissez-vous des pressions politiques ?

Autre question, est-ce que vous avez un système de recrutement des informateurs, par exemple quand 100 ou 150 kg de cocaïne en provenance du Brésil sont saisis ? Enfin, avez-vous recruté dans cette affaire un marin, en fait un trafiquant agissant comme informateur pour votre Office ?

Gilles Leclair : En ce qui concerne les armes, la seule arme que je connaisse, c'est mon arme de service dans mon coffre... Trafic d'armes ? La France fabrique des armes, elle en vend au Pakistan, mais dire que cela a une influence dans notre travail, je ne le ressens pas directement. Par contre, en ce qui concerne la question de suivre une stratégie politique, par définition, un fonctionnaire d'État suit une stratégie politique. Il y a des lois qui sont votées au Parlement par des gens qui sont élus. Donc, s'il y a des lois à appliquer, c'est à nous de les faire appliquer. De toute manière, par définition, je suis un politique, tout le monde est un politique. Un fonctionnaire de l'État est un politique. Par contre, qu'il soit engagé politiquement, c'est déjà différent. Je revendique d'être un politique puisque je revendique d'appliquer les lois démocratiquement votées. C'est donc évident que si demain on a un gouvernement qui dépénalise l'usage de la drogue, ou qui supprime le trafic de stupés, je m'occuperai d'autre chose. Mais je crois qu'il ne faut pas poser les problèmes comme ça. Finalement, on a une grande liberté d'action.

La deuxième question concernait le recrutement d'informateurs. Je ne vais pas trop gloser là-dessus. C'est évident que l'on a des informateurs, mais les informateurs ça ne veut pas dire grand chose. On voit toujours l'informateur comme l'affreux type caché derrière une porte. Il y a des informateurs tout à fait honorables, il y a même des citoyens qui sont des informateurs ponctuels. La notion d'informateur est toujours très « gestapiste », avec une connotation très péjorative. En matière de stupéfiants, je dirais que c'est peut-être là qu'il y en a le plus, parce que c'est vraiment un milieu où les dénonciations sont très nombreuses et les collaborations multiples. Je n'en dirai pas plus et je ne vais pas vous donner la liste des informateurs...

Un journaliste indépendant pakistanais : Je ne la demande pas... Je voulais simplement savoir si l'informateur profite lui-même du trafic de drogue ou non. Et, à propos de la liberté de votre travail et de MM. X et Y, qui sont deux ministres fédéraux du gouvernement pakistanais dont on sait qu'ils sont impliqués dans le trafic et viennent souvent en France, pourquoi ne les arrêtez-vous pas ?

Gilles Leclair : Pour arrêter les gens, il faut des preuves. Si vous me donnez les preuves qu'ils font du trafic d'héroïne, je ne vais pas me gêner. Il y a quelques années, le frère du Premier ministre tunisien a été mis en cause en France. Si nous disposons d'informations fondées juridiquement

— et nous sommes tout de même dans un État de droit — nous irons jusqu'au bout. C'est là où je dis que l'on a une grande liberté d'action. Regardez ce qui se passe dans le milieu politique en France : des ministres sont mis en examen, c'est quand même important. Je vois bien ce que vous voulez dire : en gros, on ne s'attaquerait pas aux ministres pakistais parce que l'on vend des Mirages au Pakistan. Honnêtement, dans notre action, nous ne nous posons pas cette question.

Alain Labrousse : Justement, vous avez parlé de l'affaire Ben Ali³, c'est un cas intéressant parce qu'il y a eu arrestation mais il est tout de même parti après avoir attendu assez longtemps un passeport diplomatique à l'aéroport. Dans cette affaire, vous avez été sous pression politique, c'est très clair. Et il a été condamné par contumace en France à dix ans mais après être revenu dans son pays...

Gilles Leclair : De toute façon, lorsque nous avons affaire à des hommes politiques ou des personnalités proches d'un pouvoir quel qu'il soit, il y aura toujours une pression diplomatique. C'est dans la nature même du fonctionnement des États. C'est un peu logique. Si le frère du Président de la République est mis en cause, cela intéresse bien évidemment le pouvoir politique. Ce n'est pas pour autant que cela va arrêter notre action.

AFP : Des coups de téléphone du quai d'Orsay, on en reçoit aussi. Vous, vous n'en avez pas trop, mais nous on en a...

Gilles Leclair : Rassurez vous, j'ai des relations avec le Quai d'Orsay. Je trouve que c'est un débat qui n'a pas d'intérêt dans la mesure où, finalement, on parle du fonctionnement des États depuis la nuit des temps. Il est sûr que l'on s'intéressera moins à monsieur Dupont qu'au frère du Président. Cela ne signifie pas que notre action sera paralysée. J'admets que cela peut provoquer parfois des problèmes de fonctionnement. En fait, il faut nous faire confiance. Nous sommes une police très démocratique, républicaine avec un large éventail d'opinions politiques. Masquer des choses me paraît très difficile. Paradoxalement, c'est plus facile pour un juge d'instruction parce qu'il est seul. Nos groupes d'enquêtes travaillent avec des gens de diverses origines, du « bourgeois de Neuilly » au cultivateur de l'Hérault. Difficile dans ces conditions de masquer quoi que ce soit.

3. Ben Ali : Habib Ben Ali, dit « Moncef », frère du président de la République de Tunisie, Zine Ben El Abidine Ben Ali. Aujourd'hui décédé, il avait été accusé en 1989 d'être le blanchisseur des « Frères Roma », une famille qui importait de grosses quantités d'héroïne des Pays-Bas pour la distribuer en France. Arrêté à l'aéroport d'Orly en partance pour la Tunisie, il a pu quitter la France à la suite d'une intervention de l'ambassade de son pays. Il a été condamné par contumace, en novembre 1992, à dix ans de prison par un tribunal parisien.

Alain Labrousse : A l'OGD, nous pensons que dans l'occultation d'un certain nombre de responsabilités gouvernementales, la presse est autant responsable que la police. Pour un certain nombre de faits, le Pakistan par exemple, la presse sait très bien l'importance des trafics, le nom des ministres pakistanais impliqués sans que la police ait besoin de le dire. Or, elle en fait très rarement état. Je parle de la presse totalement indépendante. Je crois donc qu'il ne faut pas tout rejeter sur la police quand une presse libre s'autocensure volontairement ou involontairement.

Le Nouvel Observateur : On a tous des arrière-pensées vis-à-vis des contacts que l'on peut avoir avec les autres. La presse peut imaginer que la police cache les faits, refuse de s'attaquer à tel ou tel homme politique et, inversement on pense que la presse, elle, se retient, ne veut pas dire les choses, ou encore qu'elle ne fait pas son travail, qu'elle n'est pas assez méticuleuse. Dans le cas du Pakistan, de quelles preuves disposons-nous pour affirmer que tel ou tel ministre est coupable de trafic de drogues. Que feriez-vous à notre place ?

Un journaliste indépendant pakistanais : Quand on amène les preuves chez vous, vous nous fichez à la porte !

La Croix : Je partage ce qui vient d'être dit. Sur les affaires de drogue, c'est encore plus évident que pour les affaires politiques françaises. A ce propos, la question s'est posée à La Croix : avons-nous les moyens de mettre un journaliste, un seul, sur le terrain de l'investigation ? Notre conclusion, c'est que nous n'en avons pas les moyens. Cela implique que nous devons nous en remettre aux révélations des autres. Sur la question des drogues, le coût est encore plus élevé car ça se passe loin, c'est un travail de recherche d'informations et de vérifications, avec des risques de manipulation. *La Dépêche Internationale des Drogues* de l'OGD qui se consacre à ce sujet peut nous donner des informations. Uniquement le travail de vérification de ces infos coûterait déjà beaucoup d'argent. De plus, citer toujours la même source d'information pose problème, surtout si cette source dispose d'un monopole de l'information sur le sujet. Ce n'est pas évident de constamment dire : « L'OGD ce mois-ci nous fait part de 15 informations concernant... » Pour bien faire notre travail, nous devrions vérifier les informations de l'OGD. Au-delà se pose le problème de l'intérêt du lecteur. Les lecteurs vont acheter tel journal parce qu'il y a l'histoire croustillante du réseau « machin » qui, bien racontée, équivaut à un bon *thriller*. C'est vrai qu'à La Croix, cela ne nous semble pas très intéressant ; nous préférons expliquer ce que révèle le trafic de drogue, ce

qui nous place, du coup, dans l'explication générale. Mais faire des enquêtes précises, je le répète, nous n'en avons pas les moyens.

J'avais une autre question pour monsieur Leclair : avez vous l'impression qu'il y ait une évolution dans le profil des journalistes qui viennent vous voir sur ces questions là ? Est-ce que c'est toujours, à 90 %, ceux de la rubrique des faits divers ou est-ce que vous rencontrez des journalistes mieux informés, plus soucieux de rechercher la signification des trafics ? Dit autrement, est-ce qu'on vient toujours vous voir parce que la presse américaine parle de Colombie, donc on va parler de Colombie, ou au contraire est-ce qu'on commence un peu plus, en tant que journaliste, à s'intéresser aux drogues qui vraiment sont consommées chez nous massivement ?

Gilles Leclair : Il y a un peu de tout à la fois. Il y a toujours le journaliste d'enquête de terrain mais c'est vrai qu'il y a de plus en plus de journalistes qui veulent aller au fond des choses. En ce moment, les psychotropes sont le centre d'intérêt principal. De temps en temps, il y a un journaliste qui s'intéresse à quelque chose un peu plus intensément. Par exemple, monsieur S. A. fait un travail important sur le Pakistan. Cela fait trois mois qu'il y travaille. Au niveau professionnel, je trouve le journaliste de faits divers bruts relativement mauvais, de moins en moins bien informé, avec des lacunes juridiquement. Pardonnez-moi, mais c'est le constat que je fais de plus en plus. Une dernière réflexion sur les moyens : je pense que nous avons des moyens humains plus importants que les médias. Ce qui manque surtout, c'est un levier juridique au plan international. Par exemple, je ne sais pas du tout comment va évoluer cette affaire du Venezuela. J'ai des gens en Roumanie, des personnes ont été arrêtées mais qui va les juger ? Est-ce que les Vénézuéliens vont extradier nos ressortissants ? Idem pour la Colombie. Le suivi judiciaire des affaires de trafic international est un réel problème.

Procureur général
du canton de Genève

Je vais m'efforcer d'être le plus transparent possible tout en essayant de vous faire passer quelques messages. Sur le sujet du blanchiment de l'argent de la drogue, je ne vais pas faire un exposé technique. Ce que j'aimerais c'est vous expliquer un peu ma vie sur le terrain, la vie d'un magistrat, ce que l'on fait à Genève parce que l'endroit n'est pas innocent, si je puis dire, en ce sens que la Suisse est au centre de l'Europe, Genève est l'une des grosses places financières de la Suisse avec le Tessin et Zurich. Par conséquent, nous voyons dans ce secteur genevois financier, aussi bien bancaire que parabancaire de nombreuses affaires. Parfois purement de criminalité économique. Nous vivons actuellement, comme dans d'autres pays, une mauvaise conjoncture. Nous sommes en face de nombreuses faillites et la plupart de ces faillites ont très souvent un caractère pénal, pour autant que l'on veuille bien chercher. Elles sont la plupart du temps frauduleuses parce qu'à l'époque de l'argent facile, évidemment, les gestionnaires de ces sociétés se sont rempli les poches. Cela représente donc une très grosse partie de notre travail. Sinon, nous avons nos affaires politico-financières locales dont on ne parle pas toujours suffisamment et dont je dirai quelques mots à la fin de mon exposé, précisément sur les relations du pouvoir judiciaire avec la presse. Et puis nous avons aussi, si je puis dire, toutes les queues de procédure, en ce sens que la Suisse, de par sa situation et par la qualité de ses services financiers et bancaires, reçoit l'argent déjà lavé, produit de trafics de drogues commis à l'étranger. Mon propos sera de vous expliquer ce que l'on fait dans ce secteur précis du blanchiment de l'argent de la drogue.

Mais peut être, de manière plus large, mon exposé portera-t-il non pas sur ce qui est d'ordre public, c'est-à-dire l'arrestation du petit dealer ou du petit trafiquant, car cela se fait comme dans tous les pays et j'imagine aussi en France. Il est vrai que nous avons eu en Suisse la scène ouverte du Letten dont on a beaucoup parlé. Ceci est en partie résolu, parce qu'on a reporté le problème plus loin, dans d'autres cantons, et nous en sommes

partiellement les heureux bénéficiaires ; mais enfin, dans ce domaine précis, finalement les choses se font, tant bien que mal.

Dans le secteur plus compliqué du blanchiment du produit du trafic de stupéfiants qui, en général, se déroule à l'étranger sur une grande échelle, on touche à ce que j'appellerai la criminalité financière «classique». Cela concerne aussi bien des opérations de blanchiment que des secteurs sophistiqués : nous avons affaire à des intermédiaires financiers qui connaissent leur métier et par conséquent on tombe tout de suite dans un milieu très spécialisé. Au fond, c'est notre rôle à Genève de nous impliquer dans cet aspect des poursuites pénales concernant l'étranger. Les dossiers de ce type sont nombreux car ces affaires-là nous parviennent par le biais le plus souvent de l'entraide judiciaire internationale dont je dirai également quelques mots ; ou alors par voie de presse, et là aussi, cela me donnera l'occasion de parler des rapports, encore une fois, des magistrats avec la presse.

En quelques mots, je vais vous préciser notre champ d'action et notre fonctionnement. A Genève, nous sommes un petit parquet, nous avons un procureur général, cinq substituts et, depuis quelques années, deux procureurs. Ces postes sont tout nouveaux et dans un élan de zèle, le parlement cantonal a décidé qu'une ville comme Genève devait se doter de magistrats spécialisés. On nous a donc donné quelques juges d'instruction. On en a quatre sur quinze qui sont spécialisés en matière financière. Nous sommes deux procureurs à nous occuper un peu plus particulièrement soit de criminalité financière sophistiquée, soit de blanchiment de l'argent sale, et bientôt de criminalité organisée. Vous devez savoir que la machine judiciaire pénale est très lourde et que le code de procédure pénale prévoit toujours l'intervention d'abord du parquet, ensuite du magistrat instructeur puis à nouveau du parquet. Pour simplifier les choses, le parquet est saisi des plaintes et travaille en collaboration avec la police. Sitôt que les charges sont suffisantes et permettent d'ouvrir une information pénale, nous donnons le bébé, si je puis dire, à un magistrat instructeur qui, lui, travaille pendant des années sur un dossier, puis quand le dossier est très volumineux et correspond à des centaines de classeurs fédéraux et des dizaines de milliers de pièces, dans les affaires dont je vous parlais, eh bien, on met une ficelle autour de tous ces dossiers sans même rendre une ordonnance de synthèse et tout cela part au parquet. Mon rôle est de recevoir ces dossiers et d'essayer de les traiter. Je ne vous cache pas que c'est le rôle le plus difficile. Je préfère de loin l'enquête préliminaire, en collaboration avec la police, raison pour laquelle j'ai essayé avec d'autres magistrats de développer ce secteur. Parce que j'estime que si nous avons là de bons éléments au niveau de l'efficacité et de la rapidité de l'intervention, nous pouvons essayer de clore des affaires rapidement quant bien même certaines de ces affaires ne connaissent pas une issue judiciaire.

Je voudrais faire allusion ici à nos pouvoirs qui ont été reconnus avec difficulté mais finalement reconnus par nos instances judiciaires de recours : les pouvoirs de procéder à des saisies conservatoires. C'est-à-dire que l'on peut bloquer des avoirs et même des avoirs bancaires. Ce qui nous donne une extraordinaire efficacité puisqu'au fond, sitôt saisis d'une information par voie de presse, par voie de requête internationale venant de l'étranger ou par voie d'informateurs, nous pouvons immédiatement, et pour autant que les indices soient suffisants, bloquer des fonds. Et qui dit bloquer des fonds, dit au moins paralyser, dans un premier temps, une organisation criminelle. Donc, voilà notre pouvoir. Cela fonctionne assez bien puisque nous avons un arsenal législatif qui nous permet de le faire.

Voici en quelques mots en quoi consiste cet arsenal pour vous dire ensuite que, malheureusement, nous n'avons pas toujours les moyens logistiques à notre disposition. L'arsenal législatif, c'est d'abord la norme sur le blanchiment. Lutter contre le blanchiment d'argent sale, vous savez que cela a pris des années en Suisse avant que nous adoptions finalement une norme ; je crois que l'on a mis quatre ans pour la préparer. Enfin, elle existe depuis 1990. Nous pouvons donc, depuis cette date, nous saisir de procédures pour lesquelles, à double titre, nous n'étions pas compétents auparavant. D'abord, parce qu'il nous fallait une double incrimination en matière d'entraide judiciaire internationale. En d'autres termes, si un juge étranger traitait une affaire de blanchiment d'argent sale, il fallait que la Suisse connaisse cette disposition pour pouvoir traiter les requêtes de ce magistrat étranger. Deuxièmement, cela nous permet aujourd'hui de traiter ces queues de dossier auxquelles je faisais allusion, c'est-à-dire de nous occuper uniquement de la dernière partie du lavage de l'argent ou de l'insertion de ces sommes dans l'économie locale, voire le rapatriement vers d'autres pays. Tout cela, on peut le traiter aujourd'hui grâce à cette loi, l'article 305 bis du Code pénal qui, techniquement, est très difficile d'application. J'imagine que la nouvelle norme française peut poser le même problème. La grande différence avec certains des pays qui nous entourent c'est que cette norme ne vise pas seulement le trafic de stupéfiants, mais aussi toutes les activités criminelles. Vous sentirez bien tout de suite qu'il y a des points sensibles : si l'on parle de grosses escroqueries ou de banqueroutes frauduleuses, tout cela va très bien, ou a peu près. Par contre, si l'on parle de la corruption passive d'un ministre à l'étranger, les choses se compliquent parce que l'on a beau, nous, organe de poursuite, dire que la corruption passive est, en droit suisse, un crime et que, par conséquent, si un ministre italien a fait virer des fonds sur un compte bancaire genevois provenant d'actes de corruption, nous avons de quoi les saisir par le biais du blanchiment. Mais nous ne pouvons pas, effectivement, poursuivre en Suisse les actes de corruption commis à l'étranger par un fonctionnaire. C'est donc un excellent moyen pour nous permettre

d'intervenir malgré cette difficulté technique. Il y en a une, en particulier, qui est celle de prouver l'infraction principale. On nous dit : « Vous pouvez agir en blanchiment si vous séquestrez le produit d'une activité criminelle », mais il faudra bien déterminer ce qu'est cette activité criminelle et, la plupart du temps, elle est commise à l'étranger. Vous voyez donc, immédiatement, que les grandes difficultés, pour nous juges, magistrats suisses, c'est d'instruire en quelque sorte une procédure qui se déroule à l'étranger. Et double difficulté, récemment nous avons dans ce contexte adressé nos propres commissions rogatoires pour essayer de savoir ce qui s'est passé à l'étranger, alors que le juge étranger nous avait déjà lancé des requêtes d'entraides mais approximatives pour notre procédure. On nous a reproché alors de procéder à de l'entraide active, voire «sauvage», selon la qualification donnée par certains avocats genevois. Cela a même fait l'objet d'une publication, dans la *Gazette du palais* à Paris, de la seule ordonnance qui nous donnait tort en matière d'entraide active. Voilà les difficultés de l'application de cette norme dont je dirais qu'elle est techniquement difficile d'application. Nous n'avons pas encore beaucoup de décisions des tribunaux suisses pour nous dire jusqu'où elle va, ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. Par contre dans la pratique, elle nous permet de prendre des mesures conservatoires, et cela est essentiel.

Il faut dire aussi un mot de la criminalité organisée. Nous avons une nouvelle norme depuis 1994 qui est la répression des circuits du crime organisé. En d'autres termes, on punit aujourd'hui en Suisse l'association de malfaiteurs. Nous avons ce que nous n'avions pas auparavant et qui posait les mêmes problèmes en matière de requêtes d'entraide internationale. Vous savez que le trafic des stupéfiants est toujours lié au crime organisé, par conséquent cette norme vient à point pour qu'on puisse traiter l'ensemble des sujets. Nous avons aussi obtenu, et c'est intéressant de le dire, une norme qui nous permet de confisquer avec plus de facilité les avoirs des organisations criminelles, en ce sens qu'il n'appartient plus au Ministère public de faire la démonstration de l'origine illicite des fonds, mais au contraire à l'organisation, si nous pouvons dire que nous sommes en présence d'une telle organisation, de faire la preuve elle-même que l'origine est licite. C'est donc très important, parce qu'un des obstacles dans toutes ces affaires était de remonter les filières ou les flux financiers pour savoir ce qui se passait à la source. Et nous étions, là aussi, bloqués par le problème de l'entraide internationale. Maintenant, avec ces nouvelles normes, l'appareil législatif est assez satisfaisant. Nous avons fait ce qu'il fallait. Il nous manque encore peut-être la réglementation de deux institutions importantes qui concerne les repentis comme on le fait en Italie, c'est à dire de pouvoir assurer l'impunité à quelqu'un qui nous

donnerait l'ensemble des éléments permettant de poursuivre ses complices.

Et puis, nous avons encore une réglementation qui me paraît nécessaire en matière d'agents infiltrés parce que, là aussi, non seulement en matière de stupéfiants — c'est capital, j'imagine — mais également en matière de criminalité financière complexe. Je fais ici allusion à ces nouveaux instruments que personne ne comprend très bien. Si on vous parle, par exemple, de *stand by letters of credit* qui portent toujours sur des centaines de millions de dollars, il faut savoir que dans ce domaine, tout se fait par échanges de fax. Il y a à peu près 2 ou 300 initiés en Europe qui se les font passer, et il y a toujours un « pigeon » qui, quelque part, mord et fait une avance de cinquante mille ou cent mille dollars. On comprend bien qu'il n'y a aucune réalité économique et financière à ce jeu, si je puis dire, mais il y a une victime. Et lorsque nous allons devant les tribunaux, on a toute les peines du monde à démontrer tout le mécanisme. Là, évidemment, l'agent infiltré ne serait non pas un policier (qui serait immédiatement repéré dans ces secteurs-là) mais un financier qui connaît bien le sujet. Donc, là aussi, je crois que l'institution de « l'agent infiltré » nous est nécessaire et il faut surtout la réglementer. Voilà ce qui nous manque, mais à part cela, je crois que nous avons sur le plan législatif à peu près l'ensemble des moyens qui nous permettent d'intervenir.

Maintenant, la grande question que vous devez vous poser est celle des appuis logistiques. La Suisse, c'est vingt six codes différents de procédure pénale. Il faut le savoir. Nous avons un système fédéraliste dont on a fait l'éloge, parce que dans toutes les écoles d'Europe, je crois, nous étions le modèle d'un système parfaitement démocratique. Mais évidemment, l'effet pervers de ce système au niveau judiciaire réside dans la souveraineté de chaque canton en matière de procédure ainsi que dans la liberté d'organiser leurs institutions judiciaires et de voter leurs lois. Je crois qu'il y a huit mille dispositions légales en Suisse qui composent ces 26 Codes de procédures pénales. Or, un procureur à Genève ne fait pas du tout la même chose qu'un procureur à Lausanne, ni même au Tessin. En d'autres termes, à Genève, on enquête à titre préliminaire et on plaide. Au Tessin, ils ont le système italien qui me paraît, et j'en dirai quelques mots, le meilleur aujourd'hui : c'est un procureur qui instruit et qui plaide en audience de jugement, donc un seul magistrat d'un bout à l'autre de la procédure. A Lausanne, par exemple, nous avons un procureur qui reçoit un jour un dossier avec des réquisitions déjà faites par le juge et qui va les plaider en audience de jugement. On a donc toutes les variantes possibles et évidemment nos interlocuteurs étrangers n'y comprennent plus rien. Lorsque je suis à Interpol et que l'on me pose des questions, je répète que je ne représente que la République et le canton de Genève et que, par conséquent, je ne peux répondre que pour ce canton-là qui est une des

vingt-six possibilités qu'ils ont d'interpeller la Suisse. Voilà quel est le problème et cela ralentit tout. Évidemment, comme vous pouvez l'imaginer, pour nous magistrats suisses cela pose des problèmes au sein même de notre pays. Aujourd'hui il y a quand même une amélioration, en ce sens que nous avons passé ce que l'on appelle un concordat intercantonal qui permet de collaborer entre les cantons. A l'exception du canton du Tessin qui est, comme vous le savez, une place financière importante, d'où manifestement une volonté politique de ne pas adhérer pour l'instant. Le concordat permet à un magistrat genevois d'aller enquêter sur le sol zurichois ou lausannois. Cela nous permet d'aller plus vite et c'est déjà un pas vers plus d'efficacité.

Nous devons faire face en Suisse à un autre problème : celui d'avoir deux niveaux judiciaires, le niveau cantonal et le niveau fédéral. Certaines infractions sont de la compétence de la Confédération. Nous avons aujourd'hui un nouveau procureur général, en la personne de Madame Del Ponte, qui fait beaucoup de travail mais qui, évidemment, essaie d'occuper le terrain, parfois au préjudice des cantons. Il y donc une semi « guerre judiciaire » qui est certainement très profitable à moyen terme mais qui, aujourd'hui, ralentit un tout petit peu les opérations. Cela aussi parce que les polices cantonales ne comprennent pas très bien pourquoi, subitement, quelqu'un vient de Berne pour s'occuper d'une affaire dont elles s'occupaient jusqu'alors. Tout cela crée quelques malentendus. Pour résumer, il faut bien voir qu'au niveau fédéral, nous en sommes à une restructuration absolument nécessaire. Nous avons un ministre (si je puis dire) de la Justice ou du département de l'Intérieur qui s'appelle monsieur Koller et qui essaie tant bien que mal de concilier ces structures et surtout les vœux de chacun. Vous pensez bien que le secteur bancaire n'est pas particulièrement zélé pour que l'on change de régime judiciaire. Au contraire, aujourd'hui les magistrats qui se sont enfin réunis en association, estiment qu'il faut vraiment procéder à une restructuration, avoir une vraie police fédérale qui puisse seconder le Procureur Général de la Confédération et que l'on soit enfin un état judiciairement unitaire. Il faut créer un espace judiciaire suisse.

Enfin, vous savez aussi que lorsqu'on lutte contre le blanchiment, par définition, les infractions ont un caractère transfrontalier et international. Par conséquent, nous allons à l'étranger pour chercher des renseignements et nous procédons par voie d'entraide judiciaire internationale. Là aussi, il faut reconnaître que, malgré la convention que l'on a passée avec des pays qui nous entourent, on a parfois du mal à obtenir les informations de la part des magistrats étrangers. Je pense notamment à l'Espagne. Tout dépend de la personnalité du magistrat. Là aussi, nous rencontrons des barrières presque insurmontables lorsqu'il faut obtenir rapidement des renseignements. Nous avons un moyen par le biais d'Interpol qui théori-

quement est un très bon moyen. Interpol, qui centralise un certain nombre de données, devrait être efficace, mais malheureusement la courroie de transmission qu'est le bureau d'Interpol à Berne ne fonctionne pas parce que les effectifs ne sont pas suffisants et, par conséquent, toute l'information qui devrait nous parvenir de l'étranger est stockée, j'imagine, dans des locaux, et personne n'est capable de la dépouiller. Elle devrait être diffusée sur 26 cantons et, finalement, le travail d'Interpol serait de se dire : « Si je reçois un télex me disant ceci ou cela d'important, il faut que j'arrose 26 polices cantonales et non pas une ou deux ». Il n'y a pas, à cet égard, de brigades spécialisées pour l'ensemble du territoire suisse. Vous pouvez imaginer alors les problèmes extraordinaires que cela crée. Imaginez le manque d'information dont on souffre en tant que magistrat. Par ailleurs, lorsque les magistrats étrangers souhaitent obtenir des informations pour savoir, par exemple, quels sont les comptes bancaires qui pourraient être concernés en Suisse par l'arrivée de flux en provenance d'un trafic de stupéfiants, nous avons un droit de l'entraide quasi- « préhistorique ». Il permet un tel nombre de recours, que l'affaire étrangère s'enterre avant que le juge ait pu obtenir un certain nombre de renseignements en provenance de Suisse. Tout va très bien lorsqu'il s'agit de procédures traditionnelles. La situation est différente s'il s'agit, encore une fois, de notables ou de ministres indirectement impliqués. Lorsque nous avons des affaires de corruption ou des affaires financières délicates, se met alors en place une sorte de machine de guerre et, finalement, les quelques avocats spécialisés qui font cela à coup de traitement de texte et d'honoraires conséquents peuvent retarder la procédure de un, deux ou même trois ans. En France, on a cité l'affaire de la Société Générale⁴ qui dure depuis cinq ans et demi, et le juge français a reçu tout récemment je crois, après 5 ans et demi d'attente, la première audition d'un des premiers témoins de l'affaire à Genève. Vous savez aussi qu'il existe un recours cantonal, puis un recours fédéral. On va donc quatre fois devant ces instances pour autant que tout se passe bien. Ainsi que je l'ai dit, on perd très facilement 12 à 15 mois. Voilà le grand problème. Lorsque nous avons critiqué le droit de l'entraide, on nous a répondu : « Mais vous êtes magistrats, vous êtes chargés d'appliquer les lois, vous n'êtes pas censés dire au peuple ce qu'il faut faire ou ce qu'il faudrait voter comme nouvelles lois. ». Nous l'avons fait en nous disant qu'il est d'intérêt public de modifier ce droit de l'entraide suisse parce qu'il ne répond plus du tout aux exigences internationales et surtout à ce que l'on attend de la Suisse.

Nous avons également, et je ne l'ai pas dit tout à l'heure, une défaillance dans la réglementation qui vise le secteur parabancaire. En d'autres termes, je crois que c'est important que vous le sachiez, nous

4. Affaire de la Société Générale : Lors de la privatisation de la Société Générale et suite au raid manqué de Georges Pebereau et l'achat massif de titres (juillet-octobre 88), un soupçon de délit d'initié avait pesé sur des responsables de la Société Générale et fait l'objet en janvier 1989 d'un rapport de la Commission d'opérations boursières (COB). La justice française avait ouvert une première procédure en juin 1990.

avons des lois qui s'appliquent au secteur bancaire. Les banques suisses sont très réglementées par des dispositions de la Commission fédérale des banques avec lesquelles elles ont passé une *convention de diligence*. Aujourd'hui, je crois qu'elles disposent, au plan juridique, de tous les moyens de faire leur travail, si elles ont la volonté de s'y mettre. Par contre, le secteur parabancaire est désigné notamment par le GAFI (Groupe d'action financière)⁵ comme l'un des secteurs très utilisé en Suisse pour blanchir les fonds. Or, ce secteur là n'est pas du tout réglementé. Nous avons un droit commercial, un code des obligations qui s'applique aux sociétés anonymes mais sans une véritable réglementation de surveillance. Par conséquent, s'il y a quelque chose à faire, c'est de réglementer le secteur parabancaire, ne serait-ce que pour être au niveau des exigences que l'on fixe au plan international et des recommandations du GAFI. Voilà dans quel contexte nous évoluons actuellement. Je dirais qu'aujourd'hui, un certain nombre de magistrats ont la volonté de traiter ces dossiers et qu'ils le font, parfois, avec beaucoup de difficultés.

J'en viens maintenant aux relations avec la presse. La presse nous est indispensable. Pourquoi ? Parce qu'au fond, à la source de l'information, vous êtes tous présents. Du moins, les journalistes enquêteurs qui suivent un dossier nous sont indispensables au moment où nous débutons une enquête. En d'autres termes, je vous ai dit que les défaillances des structures logistiques étaient telles que les informations provenant de l'étranger ne nous parviennent pas officiellement, ou très rarement, ou beaucoup trop tardivement. Interpol ne fonctionnant pas à Berne, nous ne recevons pas en temps utile l'information qui nous est nécessaire. La plupart du temps, elle nous parvient par un journaliste. Il m'est arrivé, dans la plupart des grosses affaires que j'ai traitées, d'avoir au départ de ces affaires environ la moitié des informations en provenance d'informateurs journalistes, si vous me permettez de lier ces deux termes. En d'autres termes, si nous avons, par exemple à Genève, une faillite retentissante, touchant un monsieur qui dispose de sociétés à l'étranger, nous ignorons tout de ce dont il dispose à l'étranger. Par contre, le journaliste enquêteur le saura car, lui, dispose déjà d'un dossier financier sur cette personne ; il peut puiser dans des archives beaucoup plus élaborées que les nôtres car notre pauvre brigade financière n'a évidemment pas de tels moyens. Ce journaliste m'appelle alors et me donne ses informations. Je les prends car c'est mon travail de les utiliser. Cela permet d'alimenter l'enquête, de savoir où on met les pieds, qui on peut toucher et le cas échéant, de décerner rapidement à l'étranger des commissions rogatoires afin de prendre des mesures conservatoires. Voilà la première intervention de la presse. C'est, je dirais, son côté sain.

Mais en retour, il peut y avoir quelque chose d'un peu plus malsain dans cette collaboration née rapidement entre le magistrat-enquêteur lors

5. GAFI : Groupe d'action financière, créé au moment du sommet du G 7 à Paris, en juillet 1989. Cette task force internationale a pour but de lutter contre le blanchiment de l'argent sale dans le monde.

des enquêtes préliminaires du Parquet et le journaliste. De la part du journaliste, il y a bien entendu une attente. Quand peut-on donner l'information et dire au journaliste : « Vous pouvez en parler » sans risquer de mettre en péril l'enquête ? Si je dis au journaliste : « Vous ne pourrez jamais en parler, merci de m'avoir donné l'information », le contact avec lui sera rompu et je comprends très bien pourquoi. Selon les affaires, il faut donc essayer de savoir quand on peut donner l'information à laquelle le public a droit. En principe, je dois dire que cela s'est toujours bien passé. La plupart des affaires qui ont été traitées ont été répercutées dans la presse dans un délai normal. Peut-être parce que j'ai eu beaucoup de chance, je n'ai pas eu de dérapage dans les dossiers. Mais je veux insister sur le fait que cette relation est indispensable parce que, je le répète, les structures logistiques nous font défaut.

Abordons la relation du pouvoir judiciaire et de la presse. La presse aide certains magistrats parce qu'ils sont le symbole d'un combat. Quand cela vous arrive, on parle de vous. Vous avez un certain nombre de dossiers, non pour vos compétences ou vos qualités personnelles mais souvent parce que vous avez eu le courage de vous intéresser à une affaire sensible. Très vite, vous devenez le symbole d'un combat. La presse vous porte aux nues, on vous voit partout, ce qui a le don d'irriter vos collègues. Vous le constatez dès le moment où l'on ne vous salue plus le matin au café. On entend dire : « On voit sa photo tous les matins dans les journaux, moi je ne l'ai pas, qu'est-ce qu'il fait, qu'est-ce qu'il donne aux journalistes ? », etc. Cette situation n'est déjà pas facile mais vous devez assumer aussi la colère des avocats, parce que les grands pénalistes genevois qui, depuis 20 ans, font du barreau, comprennent mal qu'un juge d'instruction, un procureur, après 2 ans seulement, fasse la Une des journaux alors qu'eux ne la font toujours pas, en tout cas pas très souvent... Ensuite vous avez le personnel politique qui n'apprécie pas non plus la publicité donnée à un magistrat. Vous vous créez ainsi un nombre d'ennemis incalculable sans avoir rien cherché, puisqu'au fond vous faites sincèrement votre travail. La presse, croyant bien faire, vous rend en fait un mauvais service. Et finalement, à un moment donné, vous abandonne. Parce que de fil en aiguille vous tombez sur une affaire sensible, et puis la personne concernée par cette affaire a un certain nombre de protections politiques, financières ou autres. De fait, les journaux qui dépendent des annonceurs ou d'actionnaires qui les financent, commencent à tiédir. Dès lors, on ne vous porte plus tellement aux nues. Quand il faudrait dire quelque chose, tout le monde garde le silence. A titre personnel, j'ai constaté cette évolution pendant à peu près 3 ans et demi. Il y a différentes phases, je ne connais pas encore la phase dans laquelle se situe monsieur Di Pietro, puisqu'aujourd'hui on ne parle plus du tout des opérations *mano pulite*.

Mais on parle des scandales qui le toucheraient parce qu'il aurait fait je ne sais quoi.

J'ajouterai que l'intervention de la presse peut aussi porter préjudice à l'enquête quand il s'agit de parler des banques. Nous essayons de mettre en place entre pouvoir judiciaire et établissements bancaires une passerelle de communication. Vous savez qu'il existe en Belgique, depuis 2 ans, un groupe qui s'appelle le groupe EGMONT. Il a été fondé à Bruxelles et représente les organismes d'une vingtaine de pays, huit organisations internationales, qui reçoivent des communications sur des opérations suspectes. En Suisse, nous avons à peu près l'équivalent : les banques ont le droit, depuis 1994, de dénoncer les opérations suspectes. Je me suis demandé s'il ne fallait pas ouvrir une boîte aux lettres sur Internet pour le Parquet de Genève, avec son numéro de téléphone à l'attention de tous ceux qui pourraient nous donner des renseignements. A l'occasion d'exposés présentés aux banquiers, j'ai toujours donné mon numéro de téléphone au Parquet et le numéro général en les invitant à communiquer ce type d'opérations. Malgré la présence de 150 banques à Genève, et depuis maintenant deux ans, nous n'avons eu tout au plus qu'une dizaine de communications pour des affaires incontournables initiées à l'étranger avec une telle médiatisation que la banque ne pouvait pas faire autrement que de nous les annoncer (à quelques exceptions près...). Le système ne fonctionne donc manifestement pas. Nous n'avons pas en Suisse d'entité chargée de recueillir, au plan national ou fédéral, ce type de communication, et par conséquent chaque canton et chaque banque font ce qui leur plaît vis-à-vis des autorités judiciaires de leur canton. L'idée du groupe Egmont, que je trouve remarquable, c'est d'abord de réunir les organismes qui existent dans d'autres pays européens. En France, il y a le Tracfin⁶, en Belgique le Cetif⁷, et en Angleterre, c'est un des services de la police spécialisée qui traite la question. Il faut essayer d'harmoniser la nature de ces organismes, c'est le prochain combat à mener. En France, le Tracfin dépend du Trésor et a donc un caractère administratif. En Belgique, je crois que la situation est identique. En Hollande c'est moitié policier, moitié administratif. En Angleterre, c'est tout à fait policier. Le résultat fait que si moi, magistrat pénal, je m'adresse par exemple au Cetif belge, qui est une entité administrative, on ne va pas me répondre, en me disant : « Vous ne pouvez contacter qu'une autorité pénale, nous ne pouvons rien vous donner ». Et vice-versa, si c'est une autorité administrative qui s'adresse au pénal ou aux services policiers.

Vous voyez donc que l'on a encore beaucoup de travail à faire. Mon idée, qui n'est pas originale en soi, était de proposer qu'à Genève d'abord et ensuite en Suisse, on ait un organisme qui serve de passerelle de communication. En d'autres termes, que les banques, tellement effrayées

6. TRACFIN : organisation du ministère des Finances français, spécialisée dans la lutte contre le blanchiment de la drogue.

7. CETIF : Cellule du traitement des affaires financières, organisme belge spécialisé dans la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue.

par l'effritement du secret bancaire et par la médiatisation d'une affaire, puissent s'adresser à un organisme habilité à gérer l'information, la vérifier pour finalement dire, sans qu'il y ait des fuites dans la presse si, oui ou non, telle affaire est suspecte. Voilà ce que l'on pourrait mettre en place pour résoudre la difficulté de l'accès à l'information bancaire. Vous savez comme moi qu'il faut cette coopération de la part des établissements financiers, en tout cas des banques, car dans toutes les affaires il y a toujours un compte bancaire, seul point de rattachement que nous ayons pour traiter une opération financière, à Genève, à Zurich ou à Tessin dans la plupart des grosses affaires. Je ne vois pas comment on peut faire un travail sérieux sans cette collaboration. Dans ce cas précis également, les rapports avec la presse sont parfois délicats. Elle connaît l'enquête étrangère, elle a des correspondants à l'étranger qui, rapidement, peuvent lui fournir de l'information. Le journaliste nous fait part de cette information et nous demande toujours : « Qu'avez-vous trouvé ? Quelle est la banque concernée ? » On ne peut pas lui donner cette information, alors il se sent frustré, et je le comprends. Mais si nous le faisons, toute la communauté bancaire se dresserait contre nous. Le résultat serait globalement négatif. Voilà ce que je peux dire des relations avec la presse. Le mieux serait maintenant de répondre à vos questions. Je pourrais vous dire comment l'on peut faire un pas en avant et comment on peut traiter plus d'informations. Avec les banques, vous êtes ceux qui avez le plus d'informations. Les banques ont les données financières, vous avez toutes les autres. En d'autres termes, quand j'ignore « qui est qui » en matière de trafic d'armes, pour ne pas dire commerce d'armes comme le diraient certains à Genève, ma seule possibilité est de m'adresser en privé à des journalistes. Je n'en prends jamais l'initiative car je ne voudrais pas que l'on me le reproche. J'attends donc que l'on m'appelle mais j'aimerais beaucoup accéder à vos banques d'information. Quand je vois par exemple ce que fait Reuter, les archives sur Internet du journal *Le Monde*, j'y trouve une quantité d'informations dont ne disposent pas, en Suisse, les services policiers ou les magistrats. Si nous avions donc à la fois la collaboration des banques au niveau financier et celle de la presse en matière d'information, nous serions enfin performants. Au fond, ces barrières nationales profitent aux délinquants car elles deviennent un abri pour lui alors qu'elles sont pour nous un handicap incontournable. Donc, voilà un peu les thèmes qui pourraient être abordés. J'aime la presse, malgré ce qu'elle me fait parfois. Et même si elle n'hésite pas à dire de temps en temps ce qu'elle pense du parquet de Genève ou de la politique de son Procureur Général, je crois que cela est sain. Il faut avoir ce type de dialogue. Donc, je suis prêt à recevoir toutes vos questions.

Le Nouvel Observateur : Est-ce que les affaires de blanchiment d'argent de drogues en Suisse — pardonnez mon ignorance sur le sujet — ont été jugées et ont donné lieu à des condamnations proportionnelles en nombre à ce que l'on peut supposer des activités de blanchiment dans votre pays ?

Laurent Kasper-Ansermet : Ah non, non. On est lamentablement au-dessous de ce niveau là. Il y a quelques affaires qui ont été tranchées mais qui portent sur des cas bénins. Une fois, on a eu un morceau de haschisch qui s'est baladé d'une serviette à une trousse de toilette. Et on a retrouvé dans la trousse de toilette l'équivalent d'une somme d'argent qui avait été remise en échange. Cela a donné lieu à une affaire de blanchiment jugée, je crois, à Appenzel. Eh bien voilà, il y en a une ! Cela fait avancer la jurisprudence. On sait un peu mieux ce que devient l'article 305 bis dont je vous ai parlé. Et puis, j'ai eu l'honneur de rendre une ordonnance de condamnation. On dispose de cette faculté au Parquet, dans une affaire où la personne n'a pas fait recours, ce dont je me félicite. J'ai un jugement exécutoire. De plus, nous avons une autre affaire jugée par le tribunal fédéral qui a tranché une question importante : il était question de savoir si l'on pouvait être ou pas son propre blanchisseur. En d'autres termes, j'avais une affaire qui venait des États-Unis. Les gens avaient ouvert des comptes dans une grande banque suisse de Genève et devaient y recevoir le produit d'une escroquerie. J'ai considéré qu'il y avait un délit marqué de blanchiment. Ce qui a donné lieu, bien sûr, à toutes sortes d'écritures de la part des avocats. Finalement, le tribunal fédéral a considéré que c'était possible. Enfin, voilà où nous en sommes. Mais à part ces quelques cas isolés, on peut compter sur les doigts des deux mains les affaires de blanchiment qui ont été jugées dans toute la Suisse.

Alain Labrousse :

Quelle est la situation en France sur ce point de vue ?

Gilles Leclair : Elle est à peu près la même. On a un projet de loi identique qui est en pleine discussion. Tout le problème étant, comme vous l'avez déjà souligné, que les grandes affaires sont souvent transfrontalières. Deuxième difficulté, prouver avec la loi actuelle, l'origine frauduleuse du billet de 500 F que l'on peut découper en dix ou en vingt tranches. Car, dans le crime organisé, il n'y a pas seulement les stupéfiants mais aussi l'extorsion de fonds, l'usure. Mes collègues de l'Office du blanchiment, depuis que celui-ci a été créé, pataugent lamentablement. Ils ont suivi deux affaires qui ont eu un retentissement médiatique relatif. Une contre l'ETA qui est en ce moment en jugement, et dans laquelle le procu-

reur s'arrache les cheveux pour essayer de montrer le côté volontaire de l'investissement. Parce qu'il faut montrer à la fois d'où vient l'argent, c'est-à-dire son origine criminelle, mais aussi démontrer que la personne qui l'a blanchi l'a fait sciemment. Deux choses difficiles à prouver. On l'a à peu près prouvé en ce qui concerne l'origine de l'argent provenant des stupéfiants. Mais on n'a toujours pas démontré la volonté de le blanchir. Et puis, il y a l'affaire «Margarita»⁸ qui a défrayé la chronique et où mon collègue Vack, à l'époque, était bien content qu'on trouve 40 kg de cocaïne en perquisition. Cela a mis les Stups au milieu des bandits qui faisaient les passages de billets. Sinon, à mon avis, ils auraient échoué. La loi qu'on est en train de mettre en place en France va élargir quelque peu nos possibilités. On a enlevé le côté intentionnel, ce qui est une façon de renverser la charge de la preuve.

Laurent Kasper-Ansermet : Si l'on peut dire qu'il y a peu d'affaires jugées, il y a beaucoup d'affaires en cours. Bien évidemment, elles seront un jour jugées. Mais il faut toujours un délai dans le temps et un peu de décalage. Et puis, je dirais encore que cette norme nous permet de bloquer des fonds que nous ne pouvions pas bloquer auparavant. Cela conduit parfois à ce qu'on appelle des opérations de *sharing*. Et notamment, en matière de stupéfiant avec les États-Unis, on a fait d'assez juteuses opérations, si vous me permettez cette expression, au profit du canton naturellement, parce qu'on se partage le produit du trafic de stupéfiants. C'est parfois une course de vitesse. Lorsqu'on a un appel de la DEA nous disant : «Voilà, on aurait tel ou tel indice... «Alors on se mobilise très rapidement parce que l'on se dit :» S'il y a dix millions, on en touche cinq.». Il y a donc un effet positif. On avait demandé , d'ailleurs, qu'une partie de cet argent soit affectée aux services de police et au pouvoir judiciaire, ce qu'on nous a refusé. On affecte cet argent, ce qui est très bien aussi, aux organisations de lutte contre la toxicomanie, et aussi aux institutions des pays étrangers concernés.

Le Soir : On a appris, hier, en Belgique, que 98 % de l'argent du crime organisé échappait au milieu de la finance. Sur la base de ces chiffres, est-ce que l'on peut faire une comparaison avec la France et la Suisse ? Dispose-t-on de chiffres semblables ? Est-ce que vous pensez, monsieur Leclair que la proposition de loi de monsieur Lellouche⁹, par exemple, peut améliorer la situation ?

8. Opération «Margarita» : une des plus importantes affaires du réseau colombien de la cocaïne en France qui s'est conclue en juin 1994. Bien que le réseau ait disposé d'un dispositif de blanchiment dans le sud de la France, la justice n'est pas parvenue à condamner les agents de change impliqués.

9. Député RPR, Pierre Lellouche était membre de la Commission des lois qui a proposé la loi du 13 mai 1996 créant un délit général de blanchiment de capitaux provenant de n'importe quel type de délits.

Gilles Leclair : Qu'est-ce qu'il a fait monsieur Lellouche ?

Le Soir : Une proposition à propos du blanchiment.

Gilles Leclair : La loi, telle qu'elle est actuellement, nous a posé des difficultés, car on y a inclus les infractions fiscales. Cela va nous poser un problème judiciaire international. Il ne faut donc pas tout mélanger dans le crime organisé. Si on élargit trop le blanchiment, on va, à mon avis, être complètement submergés par des enquêtes qui ne toucheront pas vraiment à l'activité criminelle organisée. Ce serait un sujet de débat qui rejoint l'idée de transparence politique. On n'a pas voulu ce débat au moment de la rédaction de la loi car on était dans les affaires. Supprimer les infractions fiscales aurait pu être interprété comme une volonté de couvrir certaines opérations. Concernant la question de l'origine des 98 %, c'est difficile de se prononcer, de même que lorsque l'on dit qu'il y a seulement 10 % des drogues qui sont saisies par rapport au trafic global. Ces évaluations sont très difficiles à faire car on ne connaît déjà pas la production elle-même.

Laurent Kasper-Ansermet : Effectivement, la question du pourcentage est très délicate car on n'a pas de chiffres. Il faut savoir que la Suisse gère un tiers de la fortune mondiale placée à l'étranger. C'est extraordinairement important pour un pays de 6 millions d'habitants. Sur cette base, les banquiers laissent entendre que deux tiers des sommes sont plutôt liés à l'évasion fiscale. En d'autres termes, ce sont des capitaux sortis au mépris du contrôle des changes ou sans déclaration fiscale. Mais tout ceci sous réserve, ces données étant tout à fait exploratoires.

Gilles Leclair : Ce sont des chiffres noirs. On n'a pas de base stable.

Laurent Kasper-Ansermet : On peut constater que dans chaque affaire délicate, il y a très souvent un compte bancaire en Suisse. Cela veut dire qu'il doit y avoir un certain nombre de flux qui proviennent de la criminalité organisée. Nous avons un nouveau phénomène que nous essayons aujourd'hui de quantifier : c'est l'apparition des ressortissants russes à Genève. Les organisations criminelles russes se sont développées. On dit qu'il y a deux ou trois milles organisations mafieuses en Russie. Ces organisations ont des antennes « commerciales », notamment dans le sud de la France et en Suisse. Genève connaît une floraison de sociétés qui se créent avec des ressortissants russes et qui ont, officiellement, des activités pétrolières qui ne sont jamais pratiquées. On est donc en train de se

demander ce qui se passe. On pourrait peut-être quantifier un peu mieux. Mais voilà à quoi se limite aujourd'hui notre information.

Un journaliste indépendant suisse : monsieur Kasper-Ansermet, avec sa modestie coutumière nous a dit que souvent il a dû recourir aux journalistes. Je crois effectivement que cela tient en partie au manque de moyens dont dispose la justice dans un petit canton comme Genève. Et je précise que, très souvent, monsieur Kasper-Ansermet, par exemple, est dans une affaire financière qui touche Monser Al Kassar¹⁰, l'un des plus grands marchands d'armes du monde et probablement trafiquant de drogues à ses heures. Il y a donc une disproportion entre les moyens de la justice et ceux des personnes recherchées. Ce sont vraiment de très grands criminels. C'est une très vieille tradition. Meyer Lansky, quand il était le principal financier de la Cosa Nostra américaine, apportait déjà ses fonds à Genève. Ce sont des gens très importants. Mais de façon très générale, je suis frappé par les discussions portant depuis huit ans sur cette problématique du blanchiment. J'ai des contacts à la DEA, des personnes généralement très bien informées, mais lorsqu'on leur parle de quelqu'un, ils disent tout ignorer, etc. Effectivement, les journalistes peuvent plus facilement être des généralistes car ils n'ont pas à témoigner ou obtenir des condamnations.

Je voudrais revenir sur les rapports entre la presse et la justice à Genève. La presse a été très maltraitée par la justice genevoise : peines de prison pour les journalistes, amendes d'un million de francs suisse par le biais des obligations de publications ; c'était des collègues de monsieur Kasper-Ansermet. La plus grande menace vient de l'utilisation croissante de dispositions ne visant pas directement la presse, comme la loi sur la concurrence déloyale qui est de plus en plus utilisée en Suisse en étant détournée de sa fonction initiale. Si, par exemple, un journaliste parle d'une société en des termes un tout petit peu critiques, cette société peut déposer plainte au nom de la loi sur la concurrence déloyale. Et ce sont des procédures civiles contre lesquelles il est très difficile de se battre. Un journaliste de Zurich, italien d'origine, a fait un superbe travail sur tous les réseaux de monsieur Berlusconi. Ces réseaux passaient par la Suisse. Il a longuement enquêté mais a dû s'arrêter à cause des plaintes au nom de la loi contre la concurrence déloyale.

Ce qui s'est passé à Genève — et monsieur Kasper-Ansermet n'y était absolument pour rien — c'est que, parallèlement à l'ouverture d'enquête sur le blanchiment, une répression judiciaire très vive s'est abattue sur la presse. Si bien que maintenant, il n'y a presque plus d'enquête indépendante. Il y a encore des journalistes qui couvrent des affaires de blanchi-

10. Monser Al Kassar : bien qu'il ait été condamné en France et dans d'autres pays européens, ce trafiquant d'armes et de drogues jouit de solides protections (c'est en particulier un proche du président argentin Carlos Menem) car il a aussi collaboré avec les services secrets de différents pays, comme ceux de l'Espagne où il a été récemment acquitté dans l'affaire de l'Achille Lauro.

ment mais, malheureusement, cette belle période des enquêtes indépendantes est finie. Ceci a une conséquence dramatique sur l'exercice de la justice. Une des raisons pour lesquelles le nouveau procureur général à Genève s'en est pris aux journalistes d'une façon aussi violente tient sans doute au fait que nous avons l'air de lui reprocher, par nos enquêtes, de ne pas bien faire son travail. Il n'a pas compris que c'était en fait la meilleure défense de son action car la presse jouait le rôle d'une « opposition de gauche », en disant aux magistrats : « Ne vous en faites pas, c'est légal. Il y a encore tel ou tel personnage auquel il faudrait s'intéresser ». En faisant disparaître tout ceci, la justice ne fait plus face qu'à une « opposition de droite ».

Les banques estiment, bien sûr, que les juges en font toujours trop. Un exemple pour illustrer mon propos. Cette affaire concerne un grand promoteur immobilier genevois qui touche le fond. Apparemment, depuis dix ans, il n'a pas gagné d'argent et aurait dû être mis en faillite. Mais personne ne peut aujourd'hui enquêter sur son compte : sans décision de mise en faillite, il n'est pas possible d'aller très loin d'un point de vue judiciaire. La presse a pris le relais. Il y a eu immédiatement des plaintes en diffamation, des demandes de dommages et intérêts qui ont bloqué l'activité de la presse. Le Parlement a essayé de prendre le relais. Mais la majorité a refusé d'ouvrir une enquête disant que, de toute façon, il n'y avait rien dans le dossier. Évidemment, il n'y avait rien ! Parce que, d'une part, la justice ne pouvait pas enquêter, et d'autre part, la presse ne pouvait pas apporter de nouveaux éléments. Finalement, une plainte pénale a été déposée contre monsieur Kasper-Ansermet pour avoir montré trop de zèle dans l'ouverture de cette enquête. Nous sommes donc dans une situation de blocage absolu : presse, justice et pouvoir politique sont paralysés. A bien des égards, Genève obéit à des procédés mafieux : l'avocat qui va défendre le plaignant contre les journalistes est celui-là même qui, membre du Grand Conseil (le Parlement local), s'arrange en coulisses pour que l'enquête ne soit pas ouverte et, au sein de son parti (le parti libéral), le même que celui de monsieur Kasper-Ansermet, cet avocat est membre de la commission judiciaire.

Laurent Kasper-Ansermet : Il est partout.

Un journaliste indépendant suisse : Et il va s'arranger évidemment pour ne pas vous faciliter la tâche aux élections judiciaires. Vous voyez ! Le même homme arrive finalement à bloquer tout le système. Voilà quelle est un peu la situation à Genève et comment je vois les relations entre la presse et la justice. Il faut absolument que nous soyons une « opposition de gauche ».

Alain Labrousse : Peut-être faudrait-il souligner que vous avez été présenté par un parti et que vous avez été élu.

Laurent Kasper-Ansermet : Oui. On est élu par le peuple. Chaque magistrat est élu par le peuple. Mais il y a une fiction qui veut que, lorsque le nombre de sièges à pourvoir équivaut au nombre de candidats, ce sont les partis politiques qui s'entendent pour dire « en fonction de notre représentation au Parlement, nous avons droit à tant de candidats ». Et il y a une sorte d'entente tacite entre les partis pour avaliser cette situation devant le Parlement. On est donc élu de cette manière là. La problématique qui va peut-être se poser pour la première fois à Genève, d'une manière sérieuse lors des élections judiciaires au mois de juin prochain, c'est de savoir s'il va y avoir des élections ouvertes. En d'autres termes, est-ce que les magistrats contestés par leur parti prendront le risque de se présenter à titre personnel ? Ce que vous pouvez toujours faire devant le peuple, en disant : « voilà ce que j'aimerais faire, voilà pourquoi on m'empêche de le faire ; est-ce que vous me donnez vos suffrages ? ». Cela pose quantité de problèmes. D'abord, des problèmes de financement car je peux me faire sponsoriser à la limite par une banque russe qui va sans doute s'appeler Unexim. Elle vient d'ouvrir ses portes à Genève. J'aurai peut-être là un soutien financier sérieux à condition de donner quelques assurances. Ou alors, au contraire, j'ai des avocats qui vont me soutenir. Mais si je suis élu, bien évidemment, dans un cabinet d'instruction, vous pensez bien que la relation risque d'être différente malgré toute l'objectivité dont on peut faire preuve à l'égard des avocats. Le paysage que vous a décrit votre collègue suisse est la réalité avec peut-être des contours plus déguisés. Sur cette affaire sensible, on avait eu dans un premier temps « l'appui » de la presse. Il y eut ensuite des pressions par le biais de plaintes pénales. Aujourd'hui, plus rien sinon de la désinformation. Ajoutez à cela le fait que j'ai quand même été perturbé dans mon travail par une plainte disciplinaire. L'instruction a conclu que je n'avais commis aucune faute. Mais, pour la première fois dans l'histoire genevoise, elle a été publiée dans la presse locale. Vous voyez quelles sont les possibilités d'interventions de gens qui, aujourd'hui, effectivement, cumulent des qualités d'avocats d'affaires spécialisés en matière d'entraide ou de président de commission judiciaire du Grand Conseil, de membres de divers bureaux politiques, etc. Tout cela n'est pas très sain.

Un journaliste indépendant pakistanais : Que pouvez-vous nous dire de l'affaire Hinduja ?

Laurent Kasper-Ansermet : Vous citez aussi un type d'affaire sensible. Les frères Hinduja ont constitué une société qui s'appelle Amas. Cette société financière a effectivement fait parler d'elle il y a un certain nombre d'années. Des rapports de police ont été établis au plan cantonal et au plan fédéral, ce qui a conduit à ouvrir une information pénale. Cela avait fait beaucoup de bruit à l'époque dans la presse puisque c'est un journal indien qui avait donné l'information. Cette information fut reprise car les frères Hinduja sont très connus des journaux économiques, notamment à Londres. Il y a eu des interventions musclées des avocats de monsieur Hinduja auprès du Parquet en disant « Mais comment pouvez-vous annoncer publiquement l'ouverture d'une information ? » Nous avons estimé que c'était d'intérêt public de dire qu'effectivement cette société allait être sous enquête. Nonobstant cela, la Commission Fédérale des Banques a accepté il n'y a pas très très longtemps, sachant pourtant qu'il y avait une procédure pénale en cours contre les animateurs et les organes de cette société, d'accorder à cette société la licence bancaire. Pour la petite histoire, lorsque tout cela s'est passé, j'ai été invité à titre personnel par monsieur Hinduja qui m'a envoyé un carton pour m'inviter à l'inauguration de cette banque. J'ai lu avec plaisir sur cette invitation que le premier discours d'introduction serait fait par le président du Conseil d'État genevois. Ce qui n'est pas une coutume particulière. C'était donc tout à fait intéressant de savoir tout cela. Pour répondre à votre question, l'enquête est toujours en cours. Elle est chez un juge d'instruction.

Un journaliste indépendant pakistanais : La famille Hinduja investit beaucoup dans les médias, par exemple TV Asia, et aussi dans l'industrie du cinéma. Le moyen qu'elle adopte, c'est d'inviter à Genève toute l'équipe de TV — le producteur, le réalisateur, les acteurs — pour faire une petite pièce de chanson indienne qui n'a rien à voir avec le film original. Pour cela, il remplit tout un avion charter ; on estime à plusieurs dizaines de millions de dollars les sommes ainsi trafiquées. Apparemment, cette enquête a été menée par un Queen's councillor en Angleterre. J'aimerais savoir si vous êtes au courant ?

Laurent Kasper-Ansermet : Je suis dégagé du dossier mais je prends note. Vous voyez ! Une fois de plus, c'est l'illustration de la nécessité de notre collaboration J'ignorais qu'il y avait, aujourd'hui, une enquête menée par un Queen's councillor.

Alain Labrousse : Où en est le projet d'ouverture de casinos en Suisse ? Puisqu'il n'y en avait pas, que la législation ne le permettait pas et que les casinos sont un moyen de blanchir l'argent de la drogue...

Laurent Kasper-Ansermet : On est je crois en procédure de consultation de la loi. Il y a un projet de loi qui circule sur l'exploitation des casinos. Il y a eu beaucoup d'amendements effectués de notre côté, visant à s'assurer qu'on aurait un maximum de protections pour connaître l'origine et les circuits des fonds ainsi que l'identité des personnes concernées et surtout, avoir un profil des personnes qui animent ces casinos. Mais, ça n'est pas encore entré en vigueur. On est sur ce projet.

Alain Labrousse : Cela serait-il de nature à aggraver les opérations de blanchiment à votre avis ?

Laurent Kasper-Ansermet : Oui, si les protections nécessaires ne sont pas prises. Cette loi tombe assez bien car, dans une conjoncture économique difficile, tout ce qui peut créer des revenus pour l'État est bienvenu. On se bat pour que toutes les précautions soient prises. Mais il faut attendre et voir ce que le législateur va décider.

Un journaliste indépendant suisse : Le principal débat ne porte pas sur la nature du contrôle qu'on va exercer mais de quelle façon vont être répartis les bénéfices.

Laurent Kasper-Ansermet : Pour un projet de ce type là, nous avons fait des amendements pour combler des insuffisances. Mais j'ignore ce qu'est devenu aujourd'hui ce projet. Il est encore, je pense, en consultation.

Anonyme : Il y a eu beaucoup de saisies conservatoires. De quel ordre sont-elles ?

Laurent Kasper-Ansermet : C'est de l'ordre de plusieurs millions chaque année qui vont à l'État de Genève. Des statistiques ont été données. Ce sont des sommes relativement importantes... On n'a surtout rien fait auparavant. On vient du Moyen-Age ou de la Préhistoire. On est maintenant vaguement à la Renaissance et encore... Je reconnais que ce n'est rien par rapport à ce qu'on pourrait faire. On a réalisé d'importantes saisies. Cela n'a pas amené à une confiscation définitive mais à des négociations. J'ai par exemple une ordonnance de saisie provisoire qui porte sur neuf cents millions de dollars dans une affaire luxembourgeoise, qui n'était pas une affaire de stupéfiants mais une affaire financière. Les gens ont dû négocier. C'est un des volets de l'affaire de la BCCI. Nous avons ainsi obligé le propriétaire de cette somme à négocier. Résultat : deux cent cinquante millions ont été attribués aux petits créanciers de la BCCI. Cela

a fait l'objet de trois lignes dans un journal. Dommage, parce que cela montre l'efficacité de l'appareil judiciaire. C'est vrai, on n'a pas de grand procès. Dans cet exemple, l'actionnaire concerné n'a pas été jugé. Mais cela a permis de dédommager les petits commerçants asiatiques. Je ne sais pas combien ils sont, mais ils ont deux cent cinquante millions à se partager.

Il faut bien comprendre. Primo, il y a des saisies conservatoires dont le statut est provisoire. On bloque les fonds et on discute ou on poursuit. Secundo, nous avons des opérations de *sharing* avec des états étrangers où chacun dit : « Voilà, on est d'accord : vous prenez les 50 %, nous aussi » ; l'inculpé accepte, le tiers est saisi, tout le monde est d'accord. Ou alors, nous avons une procédure judiciaire qui vise à la confiscation définitive des fonds quand on peut prouver que cela provient d'un trafic de stupéfiants. C'est donc une allocation à l'État. C'est dans ce domaine que l'on n'a pas de chiffres extraordinaires à faire valoir.

Un journaliste indépendant suisse : Quelle est votre définition du crime organisé ?

Gilles Leclair : On a le Groupe « Drogues et criminalité organisée ». Cela fait trois ans qu'on travaille sur une définition du crime organisé. On a dix-huit ou dix-neuf paramètres. On estime qu'avec cinq paramètres sur ces dix-huit, on est en face d'une organisation criminelle.

Laurent Kasper-Ansermet : Dans le dossier Al Kassar que l'on citait, je me suis saisi de cette affaire autant pour saisir les fonds de la personne que vous connaissez de notoriété publique que pour obtenir une jurisprudence sur l'organisation criminelle. Qu'est-ce que j'ai à ma portée en tant que magistrat ? Il n'y a évidemment pas de registres où les gens sont répertoriés comme faisant partie d'une organisation criminelle. On a des rapports d'Interpol, des rapports de police. On essaie de lier ces gens avec d'autres. Chez nous, on dit qu'à partir de trois personnes, on peut considérer qu'il y a organisation criminelle. En plaisantant, on disait que c'était le ministre, le porteur de valise du ministre et la banque.

Une parenthèse : dans ce type d'organisation on touche très vite des agences d'état. On appelle monsieur Al Kassar le narcoterroriste car à la base s'échangent des armes contre des stupéfiants. Cela permet aussi à un parti politique de se financer ; à un autre de faire de l'argent. On voit là qu'armes et stupéfiants sont étroitement liées. De plus, il y a des agences fédérales, notamment les agences fédérales américaines, qui peuvent couvrir ces activités ou des services secrets étrangers. Où met-on les pieds ? Qui nous donne quoi ? Si je demande des rapports à la DEA américaine sur monsieur Al Kassar, j'ai toutes les peines du monde à les obtenir.

Pourtant, tout le monde vous dira qu'il est un narco-terroriste, un narco-trafiquant. Ça, personne ne le conteste. Moi ce qu'il me faut, c'est du «biscuit», un rapport précis qui me dise ce qu'on lui reproche. Et j'obtiens encore moins en Espagne. Ce monsieur doit aujourd'hui se demander pourquoi il y a un magistrat cinglé à Genève qui lui en veut tellement. Jusqu'ici, il a été couvert par tout le monde. Il y a eu un jugement de condamnation par défaut à Paris, dont je n'ai jamais pu obtenir la production. C'est tout de même extraordinaire ! Il a été condamné, par défaut, à cinq ans ou sept ans et demi de réclusion pour appartenance à une organisation criminelle. Pour moi, ce serait extraordinaire de pouvoir obtenir ce document. Les portes auxquelles j'ai frappé ne me l'ont pas permis. Avouez que l'on commence à s'inquiéter quelque peu.

Alain Labrousse : Et moins encore de l'Argentine puisqu'il est un proche ami du président Carlos Menem.

Laurent Kasper-Ansermet : Et moins encore de l'Argentine, c'est vrai. C'est le secteur le plus difficile et le plus sensible parce que, la plupart du temps, les personnes mises en cause — et c'est ce qu'il allègue lui-même — prétendent agir pour le compte du gouvernement. Quelle est la couverture réelle ou fictive ? En matière de trafic d'armes, il faut prouver la violation d'un embargo international. La Suisse a eu la bonne idée de prendre des arrêtés. D'ailleurs, j'utilise un arrêté qui, pour la petite histoire, est tout à fait révélateur. Nous avons pris un arrêté sur la violation de livraison d'armes à la Yougoslavie parce que nous avons observé que beaucoup de ressortissants yougoslaves en Suisse, achetaient des armes automatiques que l'on trouve sans difficultés et les transportaient dans leur village pour que les gens puissent se battre. La Suisse a réagi, en se référant à la résolution de l'ONU. Heureusement pour moi, la période correspond à une opération reprochée à monsieur Al Kassab. J'ai même le nom du bateau transporteur d'armes. J'ai des rapports de la police espagnole pour dire que la cargaison a été vérifiée chez eux. Mais je ne sais pas où a été ce bateau. On dit qu'il a été au Koweït mais les documents qui attestent de cela sont des faux. Cependant, j'ignore où ont été débarquées ces armes et sur quelle côte yougoslave ? Là intervient l'appréciation des tribunaux qui vont être saisis du cas : est-ce qu'il y a trafic d'armes ? Est-ce que cela sous-entend qu'il y a une organisation criminelle ? Pour obtenir les services du capitaine du bateau, les faux papiers du Koweït, etc., il faut une organisation qui, à mon avis, est criminelle. Encore faut-il le prouver...

Un journaliste indépendant pakistanais : Y a-t-il un système parallèle dans le gouvernement, contre le système constitutionnel, qui vous empêche de travailler ?

Laurent Kasper-Ansermet : Par rapport à mon travail, je n'ai jamais eu à subir une intervention de l'État. Je rencontre des difficultés d'ordre institutionnel. Comment m'adresser à une agence fédérale américaine pour obtenir des renseignements ? Pour être sûr d'obtenir de bons renseignements, j'envoie, comme magistrat, une requête d'entraide. Elle est examinée à Washington. Si le dossier est sensible, je vais attendre longtemps les renseignements. Et je ne les obtiendrai jamais. Il y a trois ans, dans l'affaire française du Crédit Lyonnais¹¹, je suis venu plaider, pour la première fois, devant une Chambre d'Accusation à Paris pour obtenir un document saisi dans les locaux du Crédit Lyonnais. Il s'agissait d'une commission rogatoire, en bonne et due forme. On attend toujours le jugement de la Chambre d'Accusation statuant sur notre appel. Il y a donc des blocages. On ne peut pas prouver que c'est délibéré ou que l'on veut étouffer l'affaire. Il y a des lenteurs inexplicables. On ne reçoit plus rien. Doit-on en déduire qu'il y a une intervention de l'État étranger ?

Gilles Leclair : Je reviens à la notion de crime organisé. C'est tout à fait politique. Cela dépend de l'appréciation des États. Il y a un exemple extrêmement frappant au sein du G8. On travaille sur le crime organisé mais on se cache bien, tous, derrière les gros piliers du G8 pour donner une définition afin d'éviter de tout faire capoter. C'est vrai que l'appréciation du crime organisé au Japon n'est pas la même qu'aux États-Unis.

Alain Labrousse : Quelle est votre appréciation de la lutte anti-blanchiment mondiale ? Vous avez parlé de la Suisse et de vos difficultés, fait quelques allusions à ce qui se passe aux États-Unis. Mais, au niveau du G8, puisque c'est de là qu'est partie l'initiative, quelle est l'état des lieux ?

Laurent Kasper-Ansermet : Je dirais qu'au niveau législatif, on a fait beaucoup de progrès. La première idée du GAFI était d'imposer ou de sensibiliser beaucoup de pays à la nécessité d'une législation. De plus en plus, je vois même réagir favorablement des territoires dits *off shore* comme Guernesey et d'autres îles anglo-normandes ou Panama, pays qui je crois commencent à se doter des appareils législatifs nécessaires. Si on compulse un peu la documentation d'Interpol, on se rend compte des progrès réalisés. On est sensibilisé au blanchiment. Par contre, on a très peu de résultats pratiques. Premièrement, parce que ces législations varient d'un état à l'autre. Certaines ne touchent que les Stups et d'autres touchent

11. Affaire du Crédit Lyonnais : il s'agit du prêt accordé dans des circonstances mystérieuses à l'homme d'affaires italien, monsieur Paretti, pour le rachat de la MGM.

tous les secteurs criminels. Ensuite, parce que les services logistiques ne sont pas encore mis en place comme il le faudrait pour être efficaces. Et deuxièmement, parce que les tribunaux ont très peu tranché. Certaines voix s'élèvent aux États-Unis pour dire qu'elles considèrent la lutte contre le blanchiment comme un échec. Les problèmes posés techniquement sont tels qu'on n'arrivera peut-être pas à faire ce qu'on voudrait faire.

Alain Labrousse : Est-ce que vous avez un mot de conclusion ?

Laurent Kasper-Ansermet : Oui, au sujet de la lenteur des enquêtes et de notre action en général et de la rapidité d'action des criminels en matière de blanchiment. On transfère des fonds en un quart de seconde à travers le monde alors qu'il va me falloir deux ans pour exécuter des commissions rogatoires internationales, notamment dans les paradis fiscaux. L'une de nos grosses difficultés est d'obtenir en temps utile les informations nécessaires.

Alain Labrousse : Nous allons terminer cette discussion sur cette vision plutôt pessimiste. Espérons que cet après-midi consacré aux soins et à la prévention de la toxicomanie, le docteur Olievenstein aura une vue plus positive. Merci à tous pour votre participation aux débats de cette matinée.

Directeur du
centre Marmottan

Je suis d'abord et avant tout un clinicien et c'est en tant que clinicien que je vais essayer d'aborder un problème complexe et difficile en commençant par une question. Est-ce que depuis vingt ans ou trente ans, nos efforts de répression, nos efforts d'accueil des toxicomanes et nos efforts de prévention ont réduit d'un simple iota, d'un seul individu, le nombre de toxicomanes ou la quantité de drogues? Personnellement, je serais plutôt enclin à dénoncer l'échec de nos politiques, qu'elles soient répressives, d'information ou d'accueil et de soins pour les toxicomanes. Et encore dans ce domaine, nous sommes les moins mal avancés, si je puis m'exprimer ainsi.

Je m'étonne de plus en plus devant cet échec patent. Je dois dire que si une fabrique de casseroles avait autant de déchets que nous en avons, elle ferait faillite et elle fermerait. Nous, nous n'avons pas le courage de repenser nos positions, de repenser nos stratégies, de repenser la façon dont nous avons à aborder ce problème. Et, nous n'avons pas, notamment dans mon pays, le courage d'ouvrir un véritable débat sur la légalisation ou la non-légalisation des produits stupéfiants. Or, je pense qu'il est urgent de ne pas faire l'économie de ce débat. Il est urgent de poser en termes clairs les données de ce problème parce qu'au-delà des effets nuisibles sur la santé, il y a le risque de mettre les démocraties en danger tant dans leur équilibre économique que dans leur équilibre psychologique et, en raison de l'ambiguïté actuelle, d'amener des jeunes générations à transgresser dès leur entrée dans la vie.

Ce préambule est là pour éclairer la question apparemment simple qui m'a été posée : « Mass médias, information et prévention sont-ils ou ne sont-ils pas la même chose? ». Je dirais qu'il faut d'abord savoir de quel type d'information et de quel type de prévention il s'agit. Si c'est faire de l'information spectaculaire telle qu'elle est faite à l'heure actuelle, il est évident, à mon sens, que nous faisons fausse route. Et qu'au contraire, le mal étant l'ennemi du bien, ce qui nous est donné comme information est — que les journalistes présents m'en excusent — proprement scandaleux.

Je vais donner un exemple. Dernièrement, il y a eu une émission annoncée à grand fracas sur une des principales chaînes concernant l'ecstasy. On nous a annoncé, comme s'il s'agissait d'une catastrophe mondiale et surnaturelle, qu'en cinq ans (en Angleterre, je crois), il y avait eu cinquante morts par absorption d'ecstasy. Cinquante morts : je ne parle pas du traditionnel week-end en France ; je ne parle pas du traditionnel exode biannuel ; mais par rapport aux morts de la Bosnie, de la Yougoslavie ou du Burundi, c'est un véritable scandale de mobiliser l'opinion publique de telle façon sur un tel sujet. Donc, je crois qu'il y a lieu de dénoncer ce qu'on pourrait appeler la *Pensée unique* qui ne fait jamais une pédagogie des problèmes de la drogue mais qui met en avant des faits qui, lorsqu'on les décortique, sont banals et ne posent pas de problèmes.

Dernièrement, j'ai été interrogé parce que je suis à la fois vedette et vedette/victime, si je puis dire, sur le cas dramatique et mettant en cause fondamentalement les vertus de la nation, de quinze footballeurs amateurs et de trois basketteurs qui avaient fumé un joint avant les matchs. Au-delà de l'humour que cela peut contenir, je crois que cette façon de présenter les choses est non seulement ridicule mais dramatique, parce qu'elle vise à désinformer et à désintéresser des millions de jeunes qui n'ont plus de langage commun avec le monde des adultes. Et nous en sommes arrivés, notamment dans les banlieues des grandes villes et en particulier des grandes villes françaises, à l'apparition de néolangage réduit souvent à des onomatopées, à l'absence et à la disparition de la culture du livre et à la disparition quasi totale de l'intérêt pour l'écrit par rapport aux générations précédentes. Dans certains endroits, il commence à ne plus y avoir de communication entre adultes et jeunes, non par désir ou volonté de ne pas communiquer mais parce qu'il n'y a plus un langage commun. On se trouve devant une situation où il y a, comme au Moyen-Age, la culture des clercs et la culture populaire. Ce contexte donné, vous me posez la question de l'information et de la prévention. Il est bien évident pour moi que les mass médias n'ont pas à jouer un rôle de prévention. Ce n'est pas leur affaire. Ils ont un rôle d'information : dire les faits le plus honnêtement et le plus clairement possible, sans tous ces commentaires grandiloquents et sans toutes ces pseudo mises en scène dont je viens de parler.

Pourquoi l'information n'est pas la prévention ?

Parce que la prévention n'est pas quelque chose d'immédiat, lié à l'événement du jour. C'est presque un travail de spécialistes. Il y a trois types de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. Et si on n'a pas ce schéma dans la tête, on navigue et on baptise du terme de prévention des choses qui ne le sont absolument pas. La prévention devrait être animée par de véritables professionnels. Alors, il nous faut décliner ces trois caté-

gories de prévention pour essayer d'y voir un peu plus clair. Et en y voyant un peu plus clair, on comprendra encore plus aisément que l'information n'est pas la prévention, ne peut pas l'être et ne doit pas l'être.

Dans la prévention primaire, ce qui est fondamental c'est de préserver un groupe, une société, de la contamination de quelque chose vécu comme un ennemi. Dans ce contexte, on peut se poser trois questions : qui demande la prévention, quel est le contenu de la prévention et la prévention pourquoi faire ?

Qui demande la prévention ?

En général, c'est le monde des adultes, le monde des autorités, le pouvoir politique. Et il définit ce qu'il attend de la prévention en désignant des ennemis. Ici, en l'occurrence, ce sont les produits stupéfiants. Il veut obtenir la diabolisation de l'ennemi, des produits toxiques. Il va donc inventer, créer une idéologie, créer de toutes pièces un fonctionnement qui n'a rien à voir avec la réalité du terrain. Si vous assistez à un concert de musique au Zénith actuellement, vous verrez qu'il y a une bonne partie de la salle qui fume au vu et au su des policiers. Ces mêmes garçons et filles qui fument en toute illégalité, lorsqu'ils vont deux rues plus loin et que les policiers se sentent plus en nombre, se font arrêter, tabasser et mis en état d'arrestation pour avoir un joint ou un demi gramme du même produit qui a été fumé outrageusement devant tant de personnes. Il y a une discordance des choses. La prévention doit protéger la société contre un certain nombre de phénomènes qui la mettent réellement en danger. La prévention primaire consiste d'abord et avant tout à discuter des problèmes médicaux, sociaux, familiaux, psychopathologiques et affectifs. On découvre ainsi que dans le domaine de la drogue, la priorité des priorités, même si on ne s'intéresse qu'à la drogue, c'est l'ensemble des phénomènes de société qui mettent, à l'heure actuelle, une société en danger. Et fondamentalement, sans m'étendre très longuement sur la question, je dois citer bien sûr le chômage, le racisme, le problème de l'immigration... Fondamentalement, c'est un problème d'acculturation : l'absolue impossibilité, pour des citoyens, de maîtriser les capacités fournies par les sciences modernes. On pourrait parler d'Internet mais aussi de la non-accessibilité, pour des populations de plus en plus carencées et démunies, aux moyens modernes de participer à une vie conviviale. Donc, à ce niveau là, la prévention ne consiste pas à parler du haschisch, de l'ecstasy, etc., mais elle consiste à fonder un travail permanent, avec une méthode ayant pour nom : la pédagogie. Cette dernière implique la répétition pour déboucher sur un système de travail qui permettrait aux populations, et donc aux adultes, mais surtout fondamentalement à leurs enfants, de sortir de l'acculturation. Si on n'a pas cela, on ne fait pas de la prévention primaire. Donc, on permet à un groupe de citoyens, qui ne se retrouve pas dans ces fonctions

actuelles et futures, de passer au deuxième stade qui est celui de la prévention secondaire.

Qu'est-ce que la prévention secondaire ?

C'est d'éviter, lorsqu'une partie de la société est contaminée, que le reste ne le soit. Là encore, on retrouve une contradiction dans les programmes qui nous sont proposés. En tant que prévention secondaire, elle consiste à faire peur, à une fois de plus diaboliser un certain nombre de produits et de conduites. Quand on regarde les programmes de télévision, on s'aperçoit toujours que le mauvais dealer meurt à la fin. Mais c'est lui qui a la voiture de luxe; c'est lui qui a la maison de luxe avec piscine; c'est lui qui a les jolies filles. Et il y a une espèce d'ambiguïté absolument totale dans la présentation soi-disant terrifiante du phénomène. C'est, en fait, très louangeur, très pervers, très pernicieux, notamment, pour les gens qui habitent les 4000 à La Courneuve où à chaque étage on retrouve le dealer du coin qui attend sa proie, même après une cure de désintoxication. On constate donc, une fois de plus, que la prévention n'est pas ce que nous proposent ceux qui demandent la prévention. Eux demandent qu'on diabolise, qu'on fasse peur. Nous, nous nous trouvons devant des jeunes qui n'ont aucun avenir, en échec scolaire, sans formation professionnelle et à cheval sur deux cultures. On parle beaucoup, c'est même devenu un lieu commun, des problèmes des gens issus du Maghreb. Mais, on passe totalement sous silence, à une ou deux exceptions près, ce qui se passe actuellement dans notre pays au niveau de la négritude où de la communauté antillaise complètement abandonnée par ses élites. Elle rejoint les communautés africaines pour inventer le concept de négritude qui, dans ses formes positives, donne une contre-culture (le rap par exemple mais qui dans ses formes les plus négatives, chez les plus démunis, engendre une toxicomanie tout à fait spécifique et particulière, la prise du crack). Le crack est une drogue de violence. Le passage à l'acte témoigne de la violence interne de gens qui ne sont plus esclaves par leur statut légal mais qui le sont dans leur tête, avec une paranoïa de citoyens inférieurs. Il est bien évident que, vis-à-vis de cette population qui prend du crack, lorsqu'on veut faire de la prévention secondaire, on ne parle pas uniquement des effets du crack, on doit aussi parler de la négritude. On doit parler de ce qui est dans la tête de chaque Noir, à savoir que s'il avait vécu cent ans auparavant, il aurait été vendu comme un objet, il aurait été manipulé comme un objet. Et que, quelque part, il y a la peur que cela recommence sous d'autres formes.

A travers cet exemple, vous voyez que ce qu'on nous propose comme prévention secondaire n'a rien à voir avec ce que pourrait être une prévention secondaire efficace. Idem pour les millions de jeunes entrant dans la vie adulte en fumant du haschisch. Ce qui est important, ce n'est pas qu'ils fument du haschisch mais c'est qu'ils transgressent une loi. Ce qui veut

dire qu'ils font l'apprentissage de la vie adulte en transgressant une loi et en méprisant les lois de la démocratie. Que peut être la prévention secondaire dans ce domaine ? Va-t-on leur dire que c'est mauvais de transgresser la loi au lieu de chercher à savoir si la loi est adéquate et quelles peuvent être les demandes d'un citoyen à son égard ? On introduit ici le rôle de l'école, non pas pour présenter la sempiternelle mallette disant que tel produit est bon ou mauvais mais pour réaffirmer pédagogiquement, par la répétition, les avantages de la démocratie ; et comme vous le savez, la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres. La prévention exige qu'on apprenne aux jeunes à devenir des citoyens, à faire des choix. Ce n'est pas leur imposer des interdits.

Le troisième élément de la prévention est la prévention tertiaire.

Que fait-on des gens contaminés quand il y a beaucoup de groupes contaminés ? Il s'agit d'organiser leur accueil avec la possibilité de pouvoir redevenir des citoyens et de sortir de la toxicomanie. C'est une des raisons pour lesquelles je suis plutôt contre la substitution. Parce que telle qu'elle est appliquée à l'heure actuelle par les corps constitués et telle qu'on a pu la voir développée aux États-Unis avec les minorités noires ou portoricaines, avec le contrôle social qui ainsi se met en place, elle est en train de cesser de proposer la sortie de la toxicomanie comme but en soi pour transformer les gens en infirmes médico-légaux. Le fait d'avoir pris cette position réservée alors que l'immense majorité des gens est actuellement pour la substitution, sans savoir de quoi il s'agit ni de quoi ils parlent, entraîne, mesdames et messieurs, mon exclusion des mass médias depuis un an et demi. Merci de votre attention.

Alain Labrousse : Merci docteur ! C'était un excellent appel au débat avec les médias !

Agence France Presse : Vous avez commencé en disant qu'on ne peut pas faire l'économie du débat sur la légalisation. Je voudrais vous demander comment vous voyez ce débat. Deuxièmement, quand vous avez exposé votre position sur les produits de substitution, est-ce que vous ne croyez pas qu'on rejoint là un des paradoxes de la légalisation dont l'un des risques est de créer, justement, une caste de parias ?

Dr Claude Olievenstein : D'abord la méthodologie du débat sur la légalisation : il faut organiser les États généraux de la Jeunesse ou les États généraux des adultes, définir les différentes formes de ces États généraux et ouvrir le débat avec des arguments pour et des arguments contre. Il faut surtout que les choses puissent se dire, avec l'utilisation des médias, comme au moment de la commission Henrion¹² sur les problèmes

12. Commission Henrion : Mise en place en 1995 pour réfléchir aux problèmes posés par la consommation du cannabis, elle concluait, à une majorité restreinte, sur la dépenalisation à titre expérimental de la consommation du cannabis.

de la drogue. C'était la première fois qu'il y eut un tel événement. Les débats ont eu lieu avec le public, devant le public, avec des cahiers de charges pour les délégués élus aux États généraux. Ces derniers ne seront pas consacrés uniquement à la légalisation sinon, ce sera exactement l'antithèse de tout ce que je viens de dire. Ils seront consacrés aux phénomènes de société parmi lesquels se poserait la légalisation. Quant à la deuxième question sur le risque de créer une « caste de parias », ils le sont déjà. Lorsqu'ils doivent aller dans un centre pour méthadone, uriner dans un verre ou s'inscrire sur des fichiers pour être surveillés, lorsque les pharmaciens nominalement désignés sont appelés à la délation pour donner les noms de leurs patients qui achètent une seringue ou des somnifères, etc., ils sont déjà des parias, comme les prostituées étaient en carte avant la Deuxième Guerre mondiale. Pour être clair et précis, si on estime que la substitution est un mal nécessaire, il faut la démedicaliser. Il faut mettre en vente les produits de substitution dans les bureaux de tabac, comme le tabac et l'alcool. Il faut en finir avec la fiction que la substitution est un traitement. C'est la pire des choses. C'est le pire des mensonges. Si c'était un traitement — on compare souvent avec l'insuline — quand on enlève l'insuline à un diabétique, il meurt. Quand on enlève la méthadone à un toxicomane, il vit. C'est tout à fait autre chose. Je crois qu'il faut effectivement porter le débat sur les avantages et les inconvénients. Mais, là aussi, il faut sortir du manichéisme. Quant à moi, je suis partisan de la légalisation du cannabis? Je ne vais pas dire que le cannabis est une bonne chose, je vais dire que le cannabis est un psychotrope avec des effets négatifs. Mais je dois dire aussi qu'entre deux dangers, il faut choisir le moindre. C'est ce qu'ont fait les Américains du temps de la prohibition avec les résultats contrastés qu'ils ont eus, mais avec une diminution extraordinaire de la criminalité. Songez qu'actuellement, la clandestinité favorise des économies souterraines. Ce n'est pas monsieur Labrousse qui me contredira. Des économies souterraines extrêmement riches, avec une intrusion dans les économies des pays, et qui bafouent les lois! Je suis inquiet du regard que peuvent porter les jeunes générations sur un pays dit républicain et démocratique. Et d'ailleurs, j'avoue que cela me préoccupe davantage que le moindre gramme de haschisch.

Alain Labrousse : A qui peut-on proposer les États généraux, est-ce que vous pouvez faire des propositions concrètes ?

Dr Claude Olievenstein : Mais, monsieur Ballardur, si mes souvenirs sont exacts, avait déjà créé un embryon. Et il avait réussi à réunir un certain nombre de gens dont les conclusions sont d'ailleurs aux oubliettes. Personne n'en parle. Elles ont été purement et simplement enterrées. Une commission de préparation aura à proposer l'organisation pratique des

États généraux. Cela peut se faire par usine, par atelier, par école, par faculté avec l'élection de délégués sur des cahiers de charges.

AFP : On peut considérer que c'est un appel que vous lancez.

Dr Claude Olievenstein : Mais c'est évident. Cela fait des années que je le demande.

Le Nouvel Observateur : Comment expliquez-vous que, régulièrement, le débat commence à émerger et puis retombe pour réapparaître avec les mêmes arguments, le même manque d'études scientifiques pour l'étayer, et ce, au minimum depuis dix ans ? Vous qui êtes présent dans ce débat depuis plus longtemps, quel regard portez-vous sur ce cycle étrange ?

Dr Claude Olievenstein : Je vais vous faire une réponse d'ancien stalinien : chaque société a besoin de boucs émissaires pour se détourner des vrais problèmes. Ce n'est par hasard si l'histoire des footballeurs et des handballeurs a surgi au moment où la crise économique et sociale prend une ampleur tout à fait disproportionnée dans ce pays. Chaque société invente d'une façon contradictoire ses amortisseurs chimiques et les produits qu'elle veut diaboliser. Vous savez peut-être comme moi qu'à la fin du siècle dernier, il s'en est fallu de peu que les produits diabolisés soient le vin et l'alcool et que l'opium soit autorisé. Simplement, le lobby des producteurs d'alcool a été plus fort que les autres lobby. Je ne crois pas du tout au hasard. Je dirais quand même, d'une façon plus nuancée et plus complexe, qu'en ce qui concerne les événements des vingt dernières années, il est apparu avec la contraception féminine un événement majeur dont on sous-estime la responsabilité : c'est le droit au plaisir des femmes, sans être sanctionné par la procréation. Le plaisir est ainsi devenu une valeur. Cet événement fut accompagné de la culture hippie, des cheveux longs, de l'androgynie de la société. Qu'est-ce que c'est les drogues et pourquoi font-elles si peur aux gens ? Parce qu'elles donnent du plaisir en dehors du cadre légal du plaisir et en dehors du cadre légal de la procréation, et que ce plaisir est suffisamment important pour détourner les gens de leur rôle de producteur/consommateur. Vous seriez parent..., je serais parent, j'aurais effectivement peur que mes enfants prennent de la drogue. Mais je crois que la lourde erreur, c'est d'avoir mis sur le même plan le devenir individuel des gens et le phénomène collectif de société. Mais cela n'est pas vrai pour toutes les sociétés. Cela est vrai pour les sociétés industrielles. Et cela est inégal dans les sociétés industrielles. La façon dont les Hollandais abordent le problème des produits toxiques est tout à fait différent de la façon dont les français l'abordent. Et produits toxiques, qu'est-ce que cela veut dire ? Quand on pense que, dans un pays comme la

France, le budget des psychotropes est supérieur au budget de la régie Renault, on peut se poser la question de ce qui est bien et de ce qui est mal. Il faut effectivement ouvrir le débat. Or, le débat n'est pas ouvert. Là aussi, vous dites quelque chose contre quoi, excusez-m'en, je m'insurge. Vous parlez de discussion scientifique. Or, on peut tout faire dire à la science. Moi, ce qui m'importe le plus, c'est de savoir où se situe le débat idéologique : qui veut contrôler quoi et pourquoi faire ?

Anonyme : Débat idéologique, certes. Néanmoins, pour qu'un débat se popularise il faut des arguments simples. Parmi les questions simples que les gens se posent et auxquelles, je crois, on n'a pas encore répondu, c'est le fameux passage des drogues douces aux drogues dures. Je ne sais pas s'il y a eu des études, si tant est qu'on puisse en faire. Je sais que la question vous paraît banale mais c'est la seule manière, me semble-t-il, de pouvoir populariser ce débat. Y a-t-il eu des études précises sur ce fameux passage ?

Dr Claude Olievenstein : D'abord, monsieur, il y a des constats d'évidence. Il y a des peuples qui, majoritairement, fument depuis des siècles sans passer à des drogues plus dures. C'est comme le fait de savoir s'il y a des malformations fœtales pour les fumeurs de haschisch ou de kif. Il suffit de prendre la population marocaine pour savoir qu'il n'y a pas plus de malformations dans cette population que dans une autre. Il y a donc ce fait d'évidence : des peuples qui fument et qui ne sont pas malades pour autant. Quant au débat scientifique de l'escalade, il y a des milliers de publications. J'en ai lu des milliers. Et, je dois dire que ma religion n'est pas faite. Mais on connaît les statistiques de la jeunesse française, ceux qui fréquentent les institutions, etc. On sait que, pratiquement, tous les gens qui ont fait l'escalade ont commencé par les drogues dites douces. Mais, on sait aussi que l'inverse est vrai. C'est-à-dire que 95 % des gens qui fument ne feront jamais l'escalade. C'est pour cela que j'ai essayé de dépasser ce problème — excusez-moi de me citer — en définissant la toxicomanie par une équation à trois paramètres : le produit, la personnalité et le moment socioculturel. Il n'y a pas de vérité scientifique en soi et pour soi. Il y a des vérités d'époque. Tout à l'heure, on a parlé de mon action au Brésil. La première fois que j'y suis arrivé, j'ai été reçu par une délégation de mères en pleurs, tout de noir vêtues, de la bourgeoisie brésilienne. Elles m'ont parlé de la maconha, la marijuana locale, « c'était terrible ! », « c'était un génocide ! ». Je les ai envoyées paître avec mon outrecuidance et ma naïveté de jeune médecin français triomphant. Et puis, je me suis rendu compte qu'à l'époque, exception faite des produits pharmaceutiques détournés de leur usage, certains jeunes brésiliens fumaient jusqu'à vingt ou trente joints par jour. C'est évident qu'à ce

niveau, c'est d'ordre pathologique et qu'on devient un toxicomane grave à la marijuana ou au haschisch. Mais dans notre pays, ce n'est pas le cas. Il y a usage, massivement récréatif du haschisch. Est-ce qu'on ne peut pas dire cette vérité simple ? Nos positions doivent donc tenir compte, comme je l'ai déjà dit, du produit, de la personnalité et du moment socioculturel. Ce qui impose de rejeter les positions figées c'est-à-dire adapter nos propres positions. Que je sache, la Hollande, bien qu'ayant une position à laquelle je n'adhère pas totalement, n'est envahie ni par l'héroïne, ni par le crack, ni par la cocaïne. Cela fait vingt ans que les Hollandais ont une politique libérale de laisser fumer les gens dans les coffee shop.

Un journaliste indépendant suisse : J'aimerais bien vous entendre sur ce qu'on décrit comme la remontée de la toxicomanie en Chine.

Dr Claude Olievenstein : Il n'y a jamais eu de remontée de la toxicomanie en Chine. Elle a tout simplement toujours existé. Quand vous alliez à Hong Kong et que vous interrogiez les réfugiés qui venaient, en particulier de la Chine du Sud, ils vous signalaient qu'il y avait plein de gens arrêtés pour opiomanie et des choses de cet ordre. Simplement, ils ne connaissaient peut-être pas les injections. Le « progrès » a fait qu'ils sont passés aux injections. Mais jamais, c'est une fable marxisto-je-ne-sais-pas-quoi, il n'y a eu victoire sur la toxicomanie en Chine. Cela fait partie d'une longue liste de mensonges : les Japonais ont longtemps prétendu qu'il n'y avait pas de toxicomanie au Japon. Ils viennent de reconnaître qu'il y avait environ 20 000 personnes soignées uniquement dans la région de Tokyo. Et quand vous prenez les trains de banlieue de Tokyo, vous aboutissez dans des quartiers où ne vont jamais les Européens, vous voyez allongées dans la rue des dizaines d'épaves avec des bouteilles de sirop antitussif à côté d'elles. Elles se défoncent aux produits médicamenteux et pharmacologiques. Je dois le dire : on nous a raconté beaucoup de mensonges. Il faut arrêter.

Un journaliste indépendant suisse : Pour poursuivre, est-ce que vous pensez que la Chine risque d'être un pays où on aura plus facilement un passage aux drogues dures, morphine, héroïne ?

Dr Claude Olievenstein : Je ne le crois pas. Pour des raisons complexes, le nombre de toxicomanes graves dans un pays se stabilise autour d'un certain pourcentage. Il n'y a pas passage global. Même si vous mettiez des tonnes d'héroïne sur la table des lycées et des collèges, il y aura un certain nombre de jeunes qui en prendront, un certain nombre qui n'en prendront pas, un certain nombre qui feront l'essai et qui ne recom-

menceront pas. Je ne crois pas à la fatalité de l'offre dans un phénomène toxicomane. C'est plus complexe que cela. Si les Chinois ont des difficultés de vie et si les jeunes Chinois sont confrontés comme nos jeunes occidentaux à la contre-culture, notamment nord-américaine, il est possible qu'il y ait une augmentation de la toxicomanie par voie intraveineuse. Cela me paraît évident. Le principal danger à l'heure actuelle pour l'augmentation de la toxicomanie, c'est la néoculture de la drogue véhiculée par le cinéma, les arts, la musique nord-américaines. Je ne suis pas anti nord-américain. C'est une constatation.

Anonyme : Ne pensez-vous pas que l'impossibilité d'ouvrir les États généraux en France tient au fait qu'une déprohibition, ne serait-ce que du cannabis, aurait des conséquences graves pour un certain nombre d'organisations dans les pays qui vivent des gains dus à la prohibition ?

Dr Claude Olievenstein : Je crois qu'on mélange beaucoup de choses. Il y a des peurs archaïques et irraisonnées. Il y a des peurs éthiques, elles sont raisonnables et respectables. Et puis, il y a des intérêts économiques. La prohibition permet à une économie souterraine de se développer et de réussir à corrompre grassement une partie de la jeunesse. J'avoue que ce qui actuellement m'angoisse dans les phénomènes observés, c'est la compétition entre intégristes, notamment intégristes musulmans, et trafiquants de drogues. C'est un des problèmes sur lesquels nous devrions débattre. Mais je ne crois pas qu'on puisse raisonner en termes uniquement économiques sur le problème de la drogue. Tout à l'heure, j'ai parlé de la dimension du plaisir. Cela en a fait sourire certains. Croyez-moi, c'est une dimension extrêmement fondamentale et importante, comme est importante une notion que nous n'utilisons pas assez dans nos raisonnements philosophiques ou politiques et qui est la notion de cinétique. Ce qui est fondamental aussi dans les drogues c'est qu'elles modifient la cinétique des phénomènes psychiques et partant, la cinétique des relations avec la culture extérieure et celle des phénomènes socio-politiques. Mais personne n'ose réellement parler des effets complexes des produits toxiques. Personne n'ose dire cette simplicité élémentaire qu'il y a des effets nocifs et des effets bénéfiques. Si on commençait par là, on avancerait déjà d'un grand pas.

Le processus des drogues s'étale sur un siècle en Occident. Il y a eu, d'abord, des phénomènes contradictoires. On a largement favorisé la distribution des drogues pour permettre aux gens de travailler et d'oublier les conditions lamentables de la condition ouvrière. Cela fut le cas des mineurs gallois et écossais en Angleterre. On leur distribuait du laudanum. Et puis, on s'est aperçu qu'il y avait débordement. L'un des débordements les plus célèbres de l'histoire française, mais on le tait, fut qu'après la

guerre de 1870, il y a eut des dizaines de milliers de toxicomanes dans les rangs des soldats français et allemands. C'est d'ailleurs l'une des origines de l'héroïne puisqu'on a inventé, par la suite, le médicament héroïque qui guérissait les morphinomanes. De la même façon qu'actuellement, on trouve le produit miracle qui va guérir de la toxicomanie, la méthadone et le subutex. Il y a donc eu cette constitution lente. Et puis, il a fallu prendre parti comme il a fallu prendre parti pour la séparation de l'Église et de l'État. Le premier acte prohibitif, en France, eut comme objet l'absinthe dont il est vrai que les effets étaient visibles à chaque coin de rue. Ensuite, il y a une autocensure. Parler de drogue, c'est permettre de montrer la violence dans les mass médias. Si vous montriez la même violence opposant patrons et ouvriers dans une usine archaïque du Nivernais, cela ne passerait pas à l'écran. Cela ne passera jamais ! Mais si vous montrez trois dealers tuant quatre petits revendeurs et les éventrant, alors toutes les chaînes vous distribuent. J'ai été très frappé par l'émission de Guillaume Durand sur l'ecstasy. Il accordait une minute de parole à chacun de ses invités et lui, il a parlé pendant vingt-cinq minutes. C'était ahurissant ! Il n'y a eu personne pour protester.

Alain Labrousse : Cette dernière remarque nous ramène au centre du sujet. Tout le reste était lié aux rapports entre médias et intervenants. Justement, vous parliez de votre expérience personnelle en la matière, puisque les médias ont fait d'abord de vous une sorte de pape de la prévention des soins en matière de toxicomanie.

Dr Claude Olievenstein : Eh bien ! Aujourd'hui, c'est l'inverse en raison de mes positions sur la substitution. Je suis très intéressé par la substitution et par le travail qu'a fait monsieur Foucault sur l'enfermement des fous au siècle dernier. Il ne s'agit pas de mettre en cause la bonne volonté des gens qui travaillent dans la substitution ou qui travaillent dans des institutions nouvellement créées. Je constate simplement que se met en place un dispositif qui relève à la fois de l'hygiénisme, de l'action charitable, et qui abouti à ce qu'au bout de cinq ans, un toxicomane moyen qui n'a pas la chance d'être riche ou d'être soutenu par sa famille, ira prendre sa méthadone ou son subutex le matin. Il sera vérifié, contrôlé, on inscrira sur son fichier qu'il n'a pas pris deux fois la dose. Il ira passer l'après-midi dans la boutique où on les laisse planer tranquillement sans aucune action sauf celle de leur laver leur linge et à la rigueur de prendre une tasse de café. Puis, il terminera la nuit au sleeping où, moyennant la somme rédemptrice de dix francs, il sera admis. Dix francs ? On se demande d'où vient ce chiffre-là. Et s'il n'est pas admis, on fera appel aux « bleus » qui l'amèneront au dépôt de mendicité de Nanterre avec le SAMU social. Ainsi sera la vie de l'infirmes médico-légal qu'on aura contribué à créer.

C'est scandaleux de ne pas s'en rendre compte ! Il suffit d'aller dans les pays voisins qui pratiquent la méthadone depuis vingt ou vingt-cinq ans. Comme je critique cette chose-là, d'une façon peut-être excessive, on m'écarte du débat. Je suis interdit du journal Le Monde depuis 1993. Mon rapport annuel n'a plus d'écho depuis cette même année. C'est la même chose dans d'autres médias. Il se trouve que j'ai encore un ou deux amis qui me font passer subrepticement, mais sur le cannabis et le footballeur, et non sur le problème de fond.

Alain Labrousse : À-propos de la méthadone, notre ami Antony Henman, qui a écrit un petit livre sur l'expérience de Liverpool¹³, nous disait qu'il y avait même des toxicomanes à la méthadone qui n'avaient jamais pris d'héroïne avant.

Dr Claude Olievenstein : Mais c'est évident ! Vous parlez de Liverpool. C'est un exemple typique de la falsification idéologique. On a fermé le programme du Dr Marx¹⁴ parce qu'il démontrait qu'avec un tableau de prescription d'héroïne, il avait un taux de séropositivité très nettement inférieur au taux de la même population sous méthadone dans le même état, dans la même circonscription. Moralité, on ferme son programme et on développe la méthadone.

Alain Labrousse : Vous disiez que, dans les sociétés, le nombre potentiel de toxicomanes n'est pas extensible. Cependant, on note une progression très forte dans le Tiers-Monde. Et on pense aux pays d'avant-garde en la matière. Le Pakistan, qui ne connaissait pas la toxicomanie à l'héroïne en 1979, compte un million et demi d'héroïnomanes, un chiffre qui progresse de 10 % par an. On s'aperçoit que la pâte base au Chili et au Brésil fait aussi beaucoup de progrès. Est-ce que ce ne sont pas davantage les pays du Tiers-Monde qui sont aujourd'hui menacés ?

Dr Claude Olievenstein : Vous avez raison de souligner ce qui paraît être une contradiction. Je pense simplement que les quotas ne sont pas encore atteints dans ces pays. C'est vrai qu'il y a une invasion extraordinaire de produits. Mais dans ces mêmes pays, vous constatez qu'il y a aussi des millions de gens qui ont un usage récréatif des mêmes produits, sans passer à la toxicomanie. J'ai été très frappé du passage à l'injection, en cinq ou six ans, en Inde où on avait un usage traditionnel par la bouche et pour fumer. Pratiquement du jour au lendemain, pour des raisons de dumping notamment, on est passé à l'injection. Je suis revenu en Inde et j'ai constaté une stabilisation. Je pense que les quotas ne sont pas atteints

13. « Drogues légales, l'expérience de Liverpool ». Ce livre raconte et analyse l'expérience de distribution d'héroïne à des toxicomanes par la municipalité de Liverpool.

14. Le Dr. John Marks a dirigé une expérience de distribution d'héroïne dans l'hôpital de Halton, dans le North Cheshire, à partir de 1982 et plus tard à Liverpool. Ces expériences sont considérées comme des modèles en matière de distribution d'héroïne.

dans les pays que vous soulignez, et malheureusement, notamment en Afrique Noire. Je vous renvoie encore une fois à mon équation : si les conditions socioculturelles s'y prêtent, le nombre de toxicomanes peut augmenter.

Alain Labrousse : Ceci dit, 1 % de la population chinoise, c'est beaucoup !

Dr Claude Olievenstein : C'est ce que j'allais vous dire. 1 % de la population pakistanaise, c'est énormément de monde ! C'est beaucoup de monde !

Un étudiant : Pourriez-vous nous parler de la campagne de presse de 1969, d'un niveau historique et qui semblait surgir de nulle part ?

Dr Claude Olievenstein : Je travaillais au carrefour Bussy à l'île du Vert Galant et chez moi. Le projet est de 1969, il a été réalisé en 1971. C'est grâce à *Elle* que j'ai pu obtenir Marmottan.

Cette campagne de presse est caricaturale. A l'époque, le professeur de N., titulaire de la principale chaire de toxicomanie en France, déclarait à *l'Express* que le problème de la toxicomanie en France n'existait pas. Il y avait vingt-sept toxicomanes en France. Je les connaissais tous. Arrive l'été, période traditionnellement calme pour les médias. Une jeune fille de dix-sept ans fait une overdose dans les WC du casino de Cassis ou de Bandol. Subitement, c'est devenu un événement national ! Tout le monde a emboîté le pas. C'était le grand cri d'alarme. On est passé, en vingt-quatre heures, du rien au tout total. Cela a été ma chance, d'ailleurs. Comme j'étais une des rares personnes à m'occuper de toxicomanie, le gouvernement, affolé, a cherché quelqu'un. Comme ils n'y comprenaient rien, j'ai fait des propositions qu'il ont acceptées. Ils ont passé leur vie à le regretter. J'étais le seul. Il y avait bien un psychiatre mondain qui recevait les fumeurs et des personnes prenant du LSD. J'ai vendu ma salade et c'est comme ça que ça c'est monté. Il fallait faire quelque chose.

Alain Labrousse : À propos de la remarque qui a été faite sur la médiatisation du personnage par la presse qui a besoin de héros, je crois que monsieur Laurent Kasper-Ansermet présentait le même schéma ce matin. Lui aussi nous a dit comment il avait été le juge mains propres de la Suisse avant d'être plus ou moins abandonné. J'aimerais avoir la réaction de certains journalistes là-dessus, sur ce phénomène d'un personnage symbole.

Le Nouvel Observateur : A propos de la législation, on a longtemps attendu son discours sur le sujet. Et on l'a peut-être raté. Je sais que nous ne sommes pas des spécialistes du sujet. Et puis d'autres ont pris une position très forte sur ce thème. Ils n'étaient pas forcément des spécialistes, comme le Dr Schwarzenberg ou d'autres. En face, Curtet servait de punching-ball. D'autres, venant de milieux non spécialisés, ont dit : « C'est un scandale ; il y a non assistance à personne en danger », et tout le discours que vous connaissez sur le non développement des programmes de la méthadone. Le Dr Olievenstein, qui était depuis longtemps sur le marché médiatique de la drogue, s'est exclu du débat pour dix mille raisons. Et quand il y est entré, il l'a fait sans avoir une position tranchée, alors qu'en l'espèce, il en fallait peut-être une. Cette absence de positionnement clair explique, en partie, que les médias vous aient court-circuité. Qu'en pensez-vous ?

Dr Claude Olievenstein : Ce que vous dites est vrai en grande partie mais j'ai tout de même pris position sans faire dans le « c'est blanc ou noir » comme on l'entendait partout. Je ne critique pas la substitution mais la façon de l'organiser. Je dirais aussi qu'il y avait, derrière tout cela, les généraux d'Alexandre pressés de prendre ma succession.

Le Nouvel Observateur : Vous n'avez pas eu de successeur du côté « progressiste »...

Dr Claude Olievenstein : Non ! Dieu merci ! J'ai une personnalité suffisamment forte pour ne pas avoir de successeur. Il y a eu un autre événement que vous connaissez sans doute. J'aurais pu être le punching-ball qu'a été Curtet. Les gens qui cherchaient à m'attaquer n'ont pas pu le faire pour deux raisons très précises, que tout le monde connaît dans le milieu. La première, c'est que j'ai fait distribuer des préservatifs en 1982, notamment dans mon établissement, et la deuxième — qui sert même de base à un procès actuel — c'est que, le 1^{er} avril 1985, j'ai demandé au gouvernement français la mise en vente libre des seringues. J'ai ma part d'ambiguïté sur ce sujet, tout comme mes adversaires. La question est de savoir pourquoi, étant au courant de mes positions, les journalistes qui me connaissent ne m'ont pas permis de les exposer. Tout récemment, il y a eu une dizaine d'émissions sur la toxicomanie et sur les drogues. Je n'ai été invité à aucune. Je peux poser la question : de quoi a-t-on peur ? Parce que tout le monde s'est engagé la fleur au fusil sur un certain nombre de choses. Par exemple, si on parlait du fameux subutex, je pouvais parler d'un certain nombre de choses. Je pouvais dire, par exemple, que toute la population toxicomane de Hong Kong a été mise sous temgésic il y a

quelques années. Du jour au lendemain, tout a été arrêté. Les laboratoires ont toujours refusé de dire pourquoi. D'autre part, on nous a vendu le temgésic en nous indiquant ses avantages : une dose plafond à dix ou douze comprimés dosés à 0,2 mg. Subitement, on met sur le marché le même produit mais surdosé à dix ou vingt fois plus. Qu'est devenu le fameux effet plafond qui empêchait les gens de devenir toxicomane ? Cela était peut-être un peu gênant pour les laboratoires et pour les responsables de la Direction Générale de la Santé.

Anonyme : Vous mettez le doigt dans l'engrenage d'un marché légal qu'est le marché pharmaceutique et non un marché illégal comme l'est l'héroïne, etc. Peut-être cela explique-t-il le silence des médias à votre égard. J'ignore quelle est l'importance de ce marché en ce qui concerne la méthadone. Il serait intéressant de savoir l'ampleur économique du marché, si vraiment il y avait une campagne ou une application de grande envergure de la substitution par ces produits.

Dr Claude Olievenstein : Officiellement, le plan français prévoit, à terme, quarante cinq mille personnes sous méthadone. La somme attribuée par les autorités françaises pour prendre un méthadonien en charge est de seize mille francs par an et par personne. C'est donc un énorme marché allant de pair avec une absence de technicité. Parce que vous ne pouvez faire ni un service de suivi, ni une réinsertion sociale, ni une psychothérapie, ni une réhabilitation. C'est vrai qu'en matière de substitution, les phénomènes économiques sont d'assez grande ampleur ; ils le seront encore plus avec les nouvelles thérapies pour les personnes atteintes du sida. A terme, cela pose le problème de la reconversion de la politique de santé publique. En la matière, les laboratoires ne sont pas innocents ; je viens de citer l'exemple du subutex qui est un véritable scandale. Il y a des gens qui devraient être poursuivis pour avoir toléré quelque chose qui était un défi à la pensée scientifique. On nous avait présenté ce produit comme ayant un effet plafond à une certaine dose. Et on le fait dix fois plus fort que son effet plafond. Où est donc la vérité scientifique ? Est-ce qu'il y a un seuil plafond ou est-ce qu'il n'y en pas ? Personne ne répond à cette question.

Le Nouvel Observateur : Que répondez-vous à ceux qui ont dit, il y deux ou trois ans au moment du débat sur la méthadone, que les spécialistes, les fameux intervenants en toxicomanie, étaient totalement discrédités par le fait que la France connaîtrait le taux de prévalence de loin le plus élevé parmi la population toxicomane en Europe. Les intervenants en toxicomanie, et vous en particulier, n'ont rien dit pendant dix ans. Pourquoi ?

Dr Claude Olievenstein : Mais moi, je peux vous répondre parfaitement. Si vous prenez la Jelinek Klinik qui est, à Amsterdam, l'équivalent de Marmottan et qui pratique le programme méthadone depuis plus de vingt ans, ils ont un taux de prévalence largement supérieur à celui de Marmottan. En dehors du débat sur la méthadone, sur le fait même qu'il y avait un problème dramatique de prévalence et d'infection de la population toxicomane en France par le virus du sida, quelles que soient les solutions apportées (méthadone ou autre chose) il a fallu qu'une ministre, Mme Barzac, intervienne en 1987 pour autoriser la vente des seringues. Les fameux intervenants en toxicomanie n'ont rien dit, absolument rien !

Un point de détail : en avril 1985, j'ai envoyé une lettre à toute la presse. Aucun journal n'y a fait écho même pas le *Nouvel Observateur*. J'ai recommencé en octobre 1985, en mettant en cause monsieur Laurent Fabius et en m'élevant contre le comité interministériel qui avait pris position contre la mise en vente libre des seringues, avançant que la société française n'était pas prête pour une telle solution. J'ai là aussi envoyé le double de la lettre à la presse française. Personne ne l'a publiée. Si responsabilités il y a, elles sont partagées. En tous cas, moi je ne me suis pas tu. J'ai pris position dès que j'ai été au courant. Ce qui, à l'époque, n'était pas évident car nous pensions qu'il y avait des porteurs sains et que peu de gens deviendraient malades. Et parmi ceux qui contractaient la maladie, on pensait que seuls 10 % en mourraient. C'était çà la vérité scientifique de l'époque ! Et il fallait un certain courage et une certaine perspicacité pour écrire les lettres que j'ai écrites. Je suis désolé de me vanter mais c'est la vérité historique ! Sur le taux de prévalence de la France, personne n'a pu m'expliquer jusqu'à ce jour la nette séparation entre le Nord et le Sud, pour quelles raisons les pays latins ont un taux de prévalence globalement supérieur à ceux des pays nordiques. Ce n'est pas l'usage de la méthadone ou de la substitution qui explique cela. L'Italie pratique la substitution sur une immense échelle, plusieurs milliers de places depuis des années. L'Espagne également. Or, ils ont un taux de prévalence à peu près équivalent au nôtre, sinon supérieur. Personne ne peut m'expliquer cette vérité. Comme quoi, les phénomènes sont bigrement complexes ! Une des raisons pour lesquelles j'étais opposé aux produits de substitution — je ne m'en cache pas et j'ai demandé en 1992 qu'on les donne quand même — c'est parce que je croyais aux arguments des gens qui parlaient de réduction des risques. J'en suis moins convaincu aujourd'hui. Je pense que la pédagogie et la distribution de seringues sont plus efficaces. Il y a constamment eu des débats et des réunions sur la question mais on ne nous expliquait rien. Que je sache, il y avait à l'époque un directeur de la santé qui était à la fois communiste et immunologue. S'il y avait un responsable,

y compris dans le sang contaminé, c'était bien lui quand même quelque part.

Un journaliste *Indépendant* : Comment, selon vous, éviter le décalage entre les méthodes de prévention par exemple dans les écoles quand la police intervient en tenant des propos moralisateurs sur l'usage de la drogue, et la vision qu'ont les jeunes des images transmises par certains médias ou celles d'autres jeunes qu'ils voient tous les jours dans leurs quartiers et qui gagnent énormément d'argent — on parle de cinq mille francs par jour ? Comment lutter contre ces « modèles » de jeunes gens qui gagnent beaucoup d'argent, payent cash des voitures de luxe et qui bien sûr ne manquent pas de faire rêver d'autres jeunes ?

Dr Claude Olievenstein : Je ne sais pas si c'est malheureux ou pas. Il est sûr que la seule réponse fondamentale, c'est la légalisation. C'est la seule qui puisse couper l'herbe sous les pieds des trafiquants et de l'enrichissement illicite. Ça, c'est fondamental ! La deuxième chose, j'ai essayé de le dire quand j'ai parlé de prévention, fondamentalement, c'est l'éducation civique des citoyens. Quand un état croit si peu à ses propres valeurs civiques, c'est qu'il est bien malade ! J'ai fait, un jour, une expérience curieuse. Je suis allé au musée Carnavalet et j'y ai lu un texte sans savoir qui l'avait signé. J'ai pensé : « Mon Dieu, que c'est progressiste ! Qu'est-ce que c'est bien ce truc là ! » Puis j'ai regardé le titre, c'était la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Je ne voudrais pas avoir la cruauté de demander parmi les participants ici présents qui a lu, un jour, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Je ne serais pas surpris du résultat d'ailleurs ! Je veux dire qu'on fait partie d'une société à laquelle il faut réapprendre la fierté de la convivialité, des choses élémentaires, tout à fait bêtes. J'avoue que, je suis peut-être un vieux c... mais j'enrage quand je vois des mômes de huit-dix ans occuper tous les sièges dans le métro et les vieillards rester debout. Cela n'a l'air de rien mais illustre néanmoins l'état de déliquescence d'une société.

Un étudiant : Vous pensez qu'expliquer les lois de la République et l'esprit civique serait plus fort que la tentation matérielle ?

Dr Claude Olievenstein : Je ne suis pas prophète et je ne peux pas le deviner. Mais cela apportera certainement quelque chose. De toute façon, si je prends mon exemple personnel, cela m'a beaucoup apporté. C'était peut-être une autre époque, une autre façon de penser et une autre façon de raisonner. Mais c'est vrai que je suis farouchement attaché à la démocratie. Je pense que, même si ce n'est qu'une minorité, il vaut mieux une minorité attachée à la démocratie que rien du tout.

Directeur de l'Observatoire
géopolitique des drogues

Le sujet que je dois traiter est à la fois plus simple et plus complexe que ceux que nous avons abordés jusqu'ici. Plus simple parce que les journalistes qui se livrent à des enquêtes sur le trafic, la consommation des drogues, se contentent de transmettre au public les informations les plus exactes possibles que leur fournissent les spécialistes dans ces différents domaines. C'est peut-être un peu schématique comme vision, mais ils savent que c'est ce que l'on attend d'eux. Par contre, la géopolitique des drogues, c'est-à-dire selon la définition que nous lui donnons — contexte économique, social, politique, militaire de la production et du trafic — est un domaine au cœur de l'activité des médias pour lequel les journalistes sont, ou devraient être, directement producteurs d'informations et surtout d'analyses. Il est d'ailleurs significatif à cet égard que plus de la moitié des collaborateurs et des correspondants de l'OGD, peut-être même les deux-tiers soient des journalistes.

Cette problématique des relations entre la géopolitique et les médias peut être considérée comme plus complexe parce qu'elle met en jeu des éléments plus « sensibles » : le liens entre la criminalité et le politique (la criminalisation du politique) et les relations entre les États eux-mêmes par le biais de la guerre à la drogue. Le traitement de ces sujets par la presse se voit être influencé par des conditionnants de différentes natures : d'abord, les intérêts économiques et les positions politiques des médias qui emploient les journalistes, ensuite, les risques encourus par les journalistes sur le terrain des pays concernés, qu'il s'agisse de menaces physiques ou simplement le risque d'expulsion du lieu de leur travail. Enfin, je crois que le poids des opinions politiques personnelles des journalistes est plus grand dans ce domaine que dans celui de la toxicomanie. On peut avoir, que l'on soit de droite ou de gauche, les mêmes positions, même si ce n'est pas toujours le cas, sur la prévention ou la répression, mais dès qu'il s'agit de relations internationales, le choix politique a beaucoup plus d'importance.

15. Acheté sur place au paysan.

Pour illustrer ces réflexions, je voudrais simplement mentionner quelques uns des axes du travail de l'OGD pour lesquels se sont posés les problèmes de relation avec la presse et communiquer les conclusions provisoires que nous en tirons après six ans d'existence.

Le premier axe de réflexion concerne les pays producteurs de la matière première dont on tire les drogues et les relations entre ces pays et les pays consommateurs. Nous nous penchons particulièrement sur la situation de ceux qui sont le maillon le plus vulnérable de la chaîne des drogues, c'est-à-dire les cultivateurs de cannabis, de pavot et de cocaïers. Dans ce domaine-là, nous observons qu'ils sont les parents pauvres de ce commerce et qu'entre le prix qu'il leur est payé pour la matière première et celui du produit fini dans les pays consommateurs, la multiplication est, en moyenne, de 1 500 dans le cas de la cocaïne et jusqu'à 2 500 dans le cas de l'héroïne. Donc, les producteurs ne reçoivent que la portion congrue qui leur permet de vivre mieux ou moins mal, ou tout simplement de répondre à des stratégies de survie. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'ils ne s'enrichissent pas. Dans une enquête tout à fait récente que nous avons effectuée en Afrique de l'Ouest, il apparaît, par exemple, que le revenu procuré par 0,1 hectare de cannabis est l'équivalent de celui de 16 hectares de cacao. On le comprend tout de suite si on considère le prix de vente : le prix d'un sac de 20 kg de cannabis correspond à celui de 16 tonnes de cacao. Le kilo de cannabis se paie bord-champs¹⁵ 100 à 140 francs contre 2,50 francs le kilo de cacao. Apparemment, l'avantage que tire le paysan africain de cette culture illícite est jusqu'ici beaucoup plus substantiel que celui que tire de la coca le paysan péruvien ou bolivien. Je crois d'ailleurs que c'était la même chose en Amérique Latine au début des années 80, car la demande était alors plus importante que l'offre et on va sans doute assister au même phénomène de chute des prix en Afrique à mesure que les productions vont se développer. Si nous considérons maintenant les grands pays producteurs, la Birmanie, l'Afghanistan, le Pakistan, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, le Maroc, nous constatons que ce qui reste ou revient dans le pays des profits de la drogue, ne représente que 10 % de ces derniers en moyenne. Même ceux que l'on appelle des narco-États ne tirent qu'un bénéfice tout relatif par rapport aux 90 % de ces profits qui se recyclent dans les pays riches. Mais même si cette proportion est relativement faible, elle est souvent un ballon d'oxygène pour ces pays.

Du point de vue de la presse, on a pu remarquer que ces constatations ne provoquent guère de controverses et qu'elles ont été reprises par la plupart des publications. On peut même dire, par exemple, que le correspondant de l'AFP en Bolivie rédige des dépêches très favorables aux paysans producteurs de coca. Par contre, nous notons une certaine absence de suivi. Par exemple, des informations très substantielles sont données

sur la situation dans un pays producteur, puis alors qu'il continue de se passer des choses importantes, le thème disparaît complètement, et pour longtemps, des colonnes de la presse. Par exemple, le Pérou a été souvent traité, parce qu'il s'agit d'un pays « attirant » pour le lecteur occidental. On a publié que la région de la vallée de Huallaga était la première région au monde productrice de coca, etc. Or, actuellement, plusieurs centaines de milliers de paysans sont au bord de la famine, dans une situation épouvantable, parce que les prix de la feuille de coca se sont effondrés. C'est une situation très intéressante parce que ce serait le moment de mettre en place ces fameux projets de développement alternatif. Le rôle de la presse serait d'informer l'opinion de cette situation, de façon à ce que des pressions s'exercent sur les gouvernements des pays riches pour qu'ils interviennent de façon importante pour mettre en place des politiques alternatives. Sinon, les paysans n'auront d'autres recours que la révolte, c'est-à-dire de se rallier au Sentier Lumineux et de provoquer une résurgence de ce mouvement. Une autre conséquence de cette situation est le développement des cultures de pavot et de la production d'opium pour lequel existe un marché. Or, nous n'avons pas lu d'informations sur ces phénomènes, non seulement dans la presse française ni non plus dans la presse espagnole qui est habituellement davantage concernée par l'Amérique latine.

Le deuxième axe de notre réflexion concerne le contexte macroéconomique des activités liées aux drogues. En ce qui concerne la production de matières premières, il s'agit en général de pays du Tiers Monde producteurs de produits agricoles licites dont les cours se sont effondrés sur le marché mondial. Ils sont en général lourdement endettés. Pour redresser cette situation, les organisations financières internationales, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont mis en place des politiques d'ajustement structurel auxquelles la presse accorde un large écho. Il s'agit en particulier des levées des barrières douanières sur l'importation de denrées alimentaires, du dégraissage de la fonction publique, etc. Un dispositif qui est bien connu et bien analysé. Mais on ne parle pas de l'un des effets pervers de ces politiques : la stimulation des productions illicites. Les producteurs de coca de la vallée de Huallaga qui faisaient auparavant ou en même temps du maïs ou du riz et qui constatent que le riz asiatique et le maïs brésilien coûtent moins cher sur le marché péruvien que leur propre production, abandonnent ces cultures pour cultiver davantage de coca. La Banque Mondiale qui fait l'éloge de l'économie informelle, oublie que l'économie criminelle n'est qu'un autre volet de cette dernière. Tout cela est également vrai dans le cas des pays de l'Europe de l'Est : on ne peut pas à la fois leur demander de privatiser très vite et massivement les activités économiques, alors qu'ils manquent cruellement de capitaux, et de se montrer très vigilants sur l'origine des fonds qui permettent de mener à bien ces politiques. Ce type d'analyse

nous paraît donc essentiel pour la compréhension du développement du trafic des drogues et de l'échec des politiques de lutte contre la drogue. Or, cette problématique est très peu envisagée dans la presse internationale, qu'il s'agisse de la presse française ou de la presse anglo-saxonne. Cette mise en rapport n'est pas faite. Lorsque les plans d'ajustement structurel sont critiqués, ils ne le sont pas sur le plan de leurs effets pervers dans le domaine du développement de la criminalité. Bien au contraire. Ainsi, on a pu lire dans un grand organe de la presse française, un article étonnant sur le Pérou « élève vertueux du FMI » (sans aucune ironie), alors que l'on sait que la dette extérieure du Pérou et les privatisations, en particulier au début des années 90, ont été partiellement financées par les retombées du narcotrafic. De même, les plans d'ajustement structurel au Maroc n'ont été possibles que parce que chaque année un à deux milliards de dollars provenant de la vente du haschisch viennent se recycler dans l'économie marocaine. C'est ce qui permet également à ce pays d'être « un bon élève du FMI. »

Notre troisième axe de réflexion concerne l'attitude des pays riches qui, jusqu'à une date récente, constituaient les principaux marchés de la drogue et qui restent les marchés les plus rentables à l'égard des pays producteurs. D'une part, ils dénoncent le trafic de drogue comme principal fléau menaçant l'humanité et se placent, en gros, sous la bannière des États-Unis qui exercent un leadership mondial dans le domaine de la guerre à la drogue. Or, nous constatons, et c'est là un thème récurrent des activités de l'OGD, que dès que les exigences de la guerre entrent en contradiction avec les intérêts économiques et géostratégiques de ces états, les premières sont toujours et partout sacrifiées. On peut, dans le cas de la France, avancer l'exemple du Pakistan. Ce pays était, jusqu'à une date tout à fait récente, le premier fournisseur d'héroïne de l'Europe et de la France. Un fait complètement ignoré du grand public et très souvent des journalistes. La drogue reste le plus souvent associée à l'Amérique Latine. Il existe donc une lacune évidente dans la façon dont la presse rend compte du sujet. Je disais jusqu'à une date récente car, aujourd'hui, l'Inde ayant semble-t-il réussi à contrôler les exportations d'anhydride acétique qui permet la transformation de morphine base en héroïne, la transformation finale s'effectue en Turquie. Cela est confirmé par le fait que la police turque, qui ne peut quand même pas rester inactive, saisit à la frontière iranienne de l'opium et de la morphine base et, à la sortie du pays, de l'héroïne. Donc, la Turquie est le pays qui effectue la transformation finale. Quand on voit le forcing de l'Europe pour intégrer la Turquie en s'inquiétant surtout des problèmes des droits de l'homme, on peut se poser des questions sur l'irresponsabilité (ou l'hypocrisie lorsqu'ils sont informés) de ses dirigeants. Ceci s'accompagne, et nous en revenons au point que j'ai évoqué précédemment, d'un processus de privatisation accéléré

qui se fait avec l'argent des mafias étroitement liées, chacune, à des secteurs politiques. Ce phénomène est complètement ignoré des médias européens.

Pour conclure, je ferai remarquer que l'énorme scandale qui a été provoqué par la publication, en première page du journal *Le Monde*, de certains aspects d'un rapport confidentiel de l'OGD sur la production et le trafic de drogues au Maroc, provient de l'absence de référence préalable à ce thème dans les médias. Cela fait pourtant dix ans que le Maroc est le premier fournisseur du haschisch de l'Europe et que les cercles du pouvoir marocain sont soupçonnés d'être impliqués dans ce trafic. Ce qui a choqué le plus les autorités marocaines, c'est de lire que leur pays est le premier producteur mondial de haschisch. C'est pourtant une évidence. Si l'on considérait ensemble la production afghane et pakistanaise, peut-être pourrait-on contester ce rang du Maroc. Mais étant donné que l'on doit diviser par deux les saisies provenant de la zone du Croissant d'Or pour les attribuer à l'un ou à l'autre de ces pays, dans une proportion qu'il est impossible à déterminer, cela laisse la première place au Maroc. Je pense que dans cette découverte, car à la suite de l'article paru dans *Le Monde*, de nombreux médias français et européens se sont adressés à nous pour avoir des précisions, il ne s'agit pas seulement de l'absence de moyens dans la presse. Le Maroc est un pays où de nombreux médias ont des correspondants. Mais au Pakistan, l'AFP a un correspondant permanent. Je ne pense pas qu'il y ait de la part de la presse française une volonté délibérée de mettre sous le boisseau ces réalités. Mais je crois qu'il y a des motifs à l'absence de prise en compte de ces phénomènes. Il ne suffit pas de dire que la police refuse de donner la source initiale des drogues saisies comme nous l'avons dit ce matin. On peut remarquer aussi que ce flou n'existe pas quand il s'agit de la Bolivie, de la Colombie ou du Venezuela. Là, on ne craint pas de pinailler. On arrive à dire «cocaïne produite en Bolivie, mais acheminée via la Colombie, puis le Mexique et les Antilles, etc.» ou «saisie de cocaïne provenant du Brésil, mais d'origine bolivienne». Dans le cas des drogues en provenance du Pakistan, de la Turquie ou du Maroc, ce sont des précisions qui sont toujours absentes et cela n'est pas neutre...

Voilà. C'est sur ces réflexions concernant ces trois thèmes que j'aimerais lancer la discussion.

Le Nouvel Observateur : Je suis un journaliste qui a eu recours à diverses reprises à l'OGD. Je suis donc bien placé pour réagir à ta question. Face à la complexité des problèmes liés à la géopolitique des drogues, je suis tenté de dire, soit on fait partie de la secte, au bon sens du terme, directement ou indirectement — on a été convaincu par les arguments de l'OGD, par sa manière de voir — et à ce moment-là, on peut suivre l'actualité de la drogue dans le monde, soit on n'a pas encore ce

regard là et on insiste plutôt sur les aspects de « la drogue, comment en sortir ? » ou « les toxicomanes, quelle horreur ! ». Mis à part ceux que vous avez convaincus, la majorité des lecteurs se moque de savoir d'où vient la drogue et s'intéresse surtout à ses conséquences sur leurs proches.

Alain Labrousse : J'admets ces réflexions lorsqu'elles concernent des journalistes généralistes qui s'intéressent occasionnellement à la drogue. Mais non lorsqu'il s'agit de correspondants de grands journaux. Par exemple, lorsque le correspondant du *Monde* écrit de grands articles sur la Birmanie et ne mentionne qu'en une ligne le problème de la drogue alors que ce pays est le premier producteur mondial d'héroïne et que son gouvernement est directement impliqué dans le trafic. Autre exemple concernant le Pakistan où un autre correspondant du *Monde* écrit un article fouillé sur la corruption dans ce pays mais ne fait qu'une brève allusion au trafic de drogues.

Un journaliste indépendant : Une explication peut-être partielle : il se peut très bien que pour certains journalistes, parler de la drogue quand on fait de l'analyse politique équivaut à polluer le noble sujet qu'on traite. La drogue devient alors un sujet réservé à la rubrique des faits divers. Un journaliste qui fait de l'analyse politique ne va pas s'abaisser à traiter ce genre de sujet.

Un deuxième journaliste indépendant : Pour abonder un peu dans ton sens, sans avoir eu accès aux sommes d'information dont tu disposes ici, le problème drogue ne se pose pas dans l'immédiat. J'ai vu le cas au Pakistan. J'ai vu différents journalistes qui y vont, qui font un travail de suivi très correct des affaires intérieures pakistanaises. Ils ont une foule de réseaux, des contacts, des gens qu'ils connaissent. Mais la drogue est un autre monde dont ils n'ont pas forcément les clés. Je ne pense pas que cela soit une volonté délibérée de ne pas en parler mais plutôt le fait que le déclic ou la volonté d'y accéder ne se sont pas présentés. C'est d'un côté, l'absence d'une clé qu'on a pas eu parce que l'on n'a pas pris le temps, un jour, de se pencher sur le sujet. Et d'un autre côté, c'est avoir sa position dans un pays avec sa maison, son poste. On ne peut pas commencer à se mettre dans une tangente difficile vis-à-vis de parents, du gouvernement. C'est donc un mélange de ces choses-là.

Alain Labrousse : En suivant ce qui vient d'être dit, je suppose, dans le cas du journaliste du *Monde* par exemple, qu'il tient à rester ou à revenir au Pakistan. Mentionner l'implication des autorités dans le trafic impliquerait l'expulsion immédiate du pays. On peut à la rigueur dénoncer les violations des droits de l'homme sans en subir les conséquences graves,

alors que l'implication dans le trafic de drogue est quelque chose de rédhitoire. Le roi du Maroc peut admettre qu'on le mette en cause dans l'affaire du bague de Tasmamar, par contre l'accusation d'implication du Maroc dans le trafic de drogue est considérée comme tout à fait infamante.

Il existe probablement un consensus mou qui se crée entre les correspondants des organes de presse et les autorités diplomatiques françaises locales. Un ancien ambassadeur de France au Pakistan m'a dit que son objectif du moment était de placer Alcatel sur un marché de 100 millions de personnes et que dans ces conditions évoquer l'implication d'officiels dans le trafic de drogues était ni plus ni moins que porter atteinte aux intérêts français dans ce pays. Alors, des journalistes fréquentant des ambassades dont dépendent leur permis de séjour, leurs introductions avec un certain nombre de personnalités, doivent nécessairement adopter un profil bas.

Asia Time : Je suis d'accord avec cette dernière intervention. Un correspondant étranger qui travaille dans un pays où il y a du trafic de drogues est conscient du danger que représente une enquête sur certains sujets. Dans certains pays cela peut signifier une condamnation à mort ou un accident. Il peut y avoir, comme on vient de le dire, des raisons beaucoup plus personnelles tenant à sa présence dans le pays. Il n'a pas envie de se créer des problèmes. On préfère travailler tranquillement, sans toucher à ces thèmes. Il peut y avoir également la préoccupation de ne pas créer de tension avec la rédaction qui se trouve à Paris ou aux États-Unis. Le journal peut avoir une ligne éditoriale qui veut éviter de traiter certains problèmes, car dès qu'on touche à la drogue, on touche aussi au trafic d'armes, au blanchiment de l'argent, thèmes qui peuvent avoir des liens avec le pays dont on dépend, le pays où se trouve la rédaction. Car il existe des problèmes d'annonceurs, des problèmes économiques. Quant on parle d'une société multinationale qui est en même temps un annonceur, la rédaction n'aura pas très envie qu'elle soit mise en cause.

Le Nouvel Observateur : En ce qui concerne les annonceurs, à part les entreprises qui vendent des précurseurs chimiques ou les banques, je ne vois pas qui pourrait censurer la presse...

Alain Labrousse : Là, je pose une question à la presse : n'y a-t-il pas dans certains cas d'autres solutions à trouver que celle du correspondant sur place ou de l'envoyé spécial pour traiter ces sujets ? Ce n'est pas possible que *Le Monde* traite de la Birmanie pendant des années sans évoquer la drogue.

Agence France Presse : Dans ce cas, on place sous la plume de l'envoyé spécial, les affirmations du correspondant local. Mais cela ne met pas ce dernier complètement à l'abri.

Un journaliste indépendant suisse : Je crois qu'il existe dans la presse des domaines dans lesquels la cécité est délibérée. Par exemple, il en est un où la presse cache la vérité et propage, en plus, le mensonge pour gagner beaucoup d'argent, c'est celui de la publicité pour le tabac qui représente la toxicomanie la plus coûteuse en matière de santé publique dans nos sociétés. Les journaux suisses tirent 20 % de leurs recettes publicitaires de la façon mensongère dont est présentée l'usage du tabac. Et cela ne choque pratiquement personne. D'autre part, pour revenir sur une autre question qui a été débattue tout à l'heure, il est clair que c'est parce que les États-Unis sont focalisés sur la Colombie, sur le Pérou ou la Bolivie que l'ensemble de la presse internationale leur emboîte le pas. S'ils avaient la même politique à l'égard du Pakistan et du Maroc, on parlerait davantage de ces pays.

Un journaliste américain : La presse internationale a-t-elle signalé qu'aux États-Unis, la marijuana est le deuxième ou troisième produit agricole après le maïs ?

Alain Labrousse : L'OGD a publié cette information, sous forme d'un encadré d'une page dans son premier rapport annuel. Mais déjà, en 1985, j'avais publié dans mon livre «Coca Coke» les données que vous signalez, à savoir que la marijuana était aux États-Unis, pour les revenus générés, le troisième produit agricole après le soja et le maïs. Selon des données plus récentes, elle serait passée au premier rang. Il est certain que cela surprend lorsque l'on publie que les États-Unis sont le troisième producteur mondial de marijuana (ou quatrième si l'on inclue l'Afrique du Sud). Cela ne figure bien sûr jamais dans les statistiques américaines, sous le prétexte que cette production est destinée à la consommation interne. Mais il est clair qu'il existe une volonté des gouvernements américains successifs et de leurs services anti-drogues d'occulter cette réalité. De même que le gouvernement des États-Unis, contre toute évidence, s'obstine à sous-estimer les productions de pavot en Afghanistan. On peut aussi se demander pourquoi pendant des années, le chiffre donné dans son rapport annuel par le Département d'État concernant les productions marocaines, une centaine de tonnes, était inférieur aux saisies mondiales de la même année de cette drogue en provenance du Maroc.

La correspondante de l'OGD en Colombie : Il me semble que dans la discussion on oublie un point important : c'est que les journalistes écrivent pour des lecteurs. Bien sûr, on pourrait entrer dans le débat consistant à se demander si nous ne contribuons pas à conditionner les demandes de ces lecteurs. Mais ce n'est pas le propos. Il est vrai que, quelque part, le lecteur veut être titillé. La Colombie c'était très bien pour la presse parce qu'il y avait un méchant, ce qui s'y passait prenait aux tripes, il y avait des possibilités d'identification. C'est pour cela que Pablo Escobar vivant, la Colombie était « vendable ». En prenant ses « exploits » pour fil conducteur, on avait une accroche qui permettait d'ailleurs souvent de traiter d'autres sujets. Il y a d'autres pays où il n'y a pas de méchant.

Le Nouvel Observateur : C'est pour cela que l'OGD a bien fait de lancer la notion de narco-État. La notion existait depuis longtemps, mais le terme constitue une accroche.

Michel Koutouzis — OGD : Il y a un problème avec le journaliste qui arrive dans un pays ou qui travaille dans un pays. Je ne pense que cela ait un rapport avec leur perspicacité ou une volonté quelconque de leur part de ne pas dire des choses qu'ils savent, de les cacher ou même de ne pas vouloir chercher. La difficulté vient du fait que, souvent, ces pays marqués par l'importance du problème de drogues sont confrontés à d'autres problèmes tout aussi considérables. Or, la drogue est inhérente à ces problèmes. Mais, le fait qu'elle soit omniprésente ne signifie pas qu'elle soit importante à tous les niveaux. Lorsqu'on commence à enquêter sur un problème — par exemple, la privatisation d'un complexe, la culture alternative dans une vallée, le financement d'un parti ou d'une campagne électorale — c'est vrai que la question des drogues apparaît, mais par petites touches. On peut le dire mais sans pouvoir le prouver. Dans de tels cas, il faudrait oublier tous les sujets sur lesquels on travaille et redémarrer à partir de la drogue en la considérant comme le sujet principal. C'est une démarche très particulière, qui part du principe que la drogue est un facteur primordial qui détermine tout le reste. Ce qui, à première vue, n'est pas évident. De plus, même lorsque l'on a conscience que la drogue est là sans lui accorder ce rôle déterminant, on la traite de la façon dont on voit les affaires de drogue en France, en Suisse, en Hollande, en Allemagne, à savoir comme une question liée aux gangs, aux affaires crapuleuses ou d'ordre exclusivement policier. Le problème, c'est que lorsque l'on fait une analyse économique ou sociale d'un pays, ce ne sont pas nécessairement les aspects policiers qui sont les plus importants. On ne s'en occupe pas vraiment. Et lorsque la drogue devient un problème trop important

dans certains pays, on sait qu'il faut choisir : soit chercher tout ce qui est en rapport avec la drogue sans le dire, c'est-à-dire en faisant un travail d'investigation sur un autre sujet et travailler en parallèle sur la drogue, soit dire qu'on travaille sur la drogue, et dans ce cas là, pratiquement ne rien trouver et risquer beaucoup. La démarche du journaliste qui veut vraiment enquêter sur la drogue est donc en effet assez compliquée si la volonté et la perception de l'importance de ce phénomène ne sont pas réunies. J'ai déjà remarqué dans plusieurs cas, au Soudan, dans le Caucase et le Proche-Orient, qu'il y a des journalistes sachant beaucoup de choses mais n'arrivant pas à les mettre en rapport ou qui les mettent en rapport avec seulement un aspect du trafic. Ils n'ont donc perçu l'ensemble du problème. Et s'ils le percevaient, ils se diraient : « je n'écrirai pas un mot sinon je suis un homme mort ou alors je devrai partir ». Cela est également vrai pour les sujets touchant à l'analyse financière, au rôle des banques. Les règles sont de plus en plus complexes, la vitesse avec laquelle se font les transferts ne peut se comparer qu'avec la vitesse des chaînes de télévision. En aucun cas, elle ne peut se comparer à la vitesse à laquelle un policier ou un investigateur travaille.

Alain Labrousse : Il y a un dernier thème que je voudrais aborder. C'est ce que j'appelle le saucissonnage de l'information. Vous avez peut-être regardé un reportage concernant la Colombie sur France 2. On y voyait une illustration de la guerre à la drogue dans ce pays : raids sur les laboratoires, arrestations de cultivateurs. Pour introduire le sujet, le journaliste s'est référé à une déclaration du président Samper affirmant que son gouvernement faisait un effort considérable pour lutter contre la drogue. Il est probable qu'un autre journaliste avait déclaré quelques jours plus tôt aux informations que la campagne de Samper avait été financée par l'argent de la drogue et qu'il n'existait aucune volonté politique dans ce pays de mettre fin au trafic. Cela ne gêne absolument personne de donner des informations contradictoires, sans essayer de faire une synthèse du type : « Samper, justement parce que sa campagne a été financée par les narcos, fait un effort important pour lutter contre la production de cocaïne », etc. Nous avons noté la même absence de cohérence en ce qui concerne le traitement du cas du Maroc dans *Le Monde*. Alors que dans les pages politiques, on avait mis en cause le pouvoir dans les exportations de haschisch qui rapportent chaque année de 1 à 2 milliards de dollars, dans les pages économiques, un article sur le même pays ne faisait absolument aucune allusion à cette manne financière. On dirait que les journalistes ne lisent pas les articles de leurs confrères publiés dans d'autres colonnes. Même chose en ce qui concerne le Pakistan. Les mêmes journaux qui avaient publié peu de temps auparavant nos diatribes concernant l'implication de ministres de Nawaz Sharif, puis deux ans plus tard

ceux de Benazir Bhutto dans le trafic, n'ont pas évoqué le thème de la drogue lorsque ces premiers ministres successifs ont fait une visite en France. Que le gouvernement français s'abstienne d'évoquer ce thème concernant un pays qui est le principal producteur d'héroïne pour la France, soit. Que la presse ne le rappelle pas, c'est quand même étonnant.

Le Nouvel Observateur : Ce ne sont pas les mêmes journalistes. Ce n'est pas le même service...

Alain Labrousse : Oui, mais au cours des conférences de presse, on aurait pu poser la question. On peut se demander si lors de la visite d'Hassan II en France, la presse évoquera le thème du haschisch qui a pourtant défrayé la chronique...

Un journaliste indépendant suisse : C'est quand même vrai qu'il y a une pression sociale énorme. Je pense à la Conférence internationale sur le crime organisé à Naples où je me trouvais. Berlusconi, en tant que président du Conseil, en était le président et le vice-président colombien, Humberto de La Calle, sur lequel l'OGD a écrit, dirigeait les débats. C'est assez ahurissant de voir 500 journalistes poser des questions déférentes à Berlusconi et que personne ne lui ait demandé pourquoi Dell Utri, son bras droit, était emprisonné pour ses liens avec la mafia sicilienne.

Le Nouvel Observateur : Je crois que cela vient du fait que les lecteurs ou les spectateurs finissent par banaliser ces affaires et pensent au fond d'eux mêmes : «encore un État corrompu, on le savait déjà», etc.

Michel Koutouzis : Cela dit, je pense qu'une rencontre entre les journalistes et les gens qui s'intéressent à la drogue est intéressante. C'est vrai qu'on a l'impression, parfois que l'on ne va rien comprendre sur un pays si l'on n'introduit pas le facteur drogues. Sans lui, beaucoup de phénomènes demeurent inexplicables et tant qu'on refuse de tenir compte de ce facteur, on ne pourra rien comprendre. Par exemple, c'est facile de parler de la criminalité dans la CEI. Pourquoi ? Comment ? Qu'est-ce qui se passe ? Quels sont les mécanismes fondamentaux qui font qu'aujourd'hui des choses aussi disparates qu'un conflit ou plusieurs petits conflits, les mécanismes de privatisations et l'effondrement d'un empire conduisent à la création d'une mafia qui achète l'État. C'est le mécanisme, presque un code ! Et c'est un code que l'on retrouve dans deux, trois ou quatre autres pays. Si l'on exclut complètement l'aspect mafieux parce qu'on est économiste, parce qu'on est sociologue ou qu'on fait de la politique, on n'arrive pas à comprendre comment ça marche.

Le Nouvel Observateur : Ce serait une erreur de considérer que la « mafieuisation » de la CEI, et de la Russie en particulier, doit être regardée sous le regard majoritaire de la drogue.

Michel Koutouzis : Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Prenons ce mécanisme et transposons le en Turquie : conflit kurde, privatisations et passage, en dix ans, d'un État patron à un État mafieux. Le système est le même ! Ce qui marche en Turquie, c'est vraiment l'industrie de l'héroïne. On voit ainsi que, chaque fois, un modèle fonctionne. Si on enlève une partie de ce modèle, on ne comprend plus rien. On ne comprend pas, par exemple, pourquoi certaines villes poussent comme des champignons. À quoi ça sert de laisser les villes s'écrouler et de construire à côté des cités modèles ? On construit des villes en blanchissant de l'argent sale, on se couvre vis à vis des partis politiques par les permis de construire qu'ils octroient. De leur côté, les partis choisissent les locataires, les nouveaux propriétaires et donc agissent sur leur clientèle électorale. Une volonté politique peut vouloir faire abstraction du problème mais il ne faut pas qu'il y ait une paresse d'investigation ou considérer que le problème mafieux est un problème trivial qu'on laisse à ceux qui étudient la mafia. Ce qui est le cas pour la Turquie, par exemple ! Je n'ai pas encore trouvé un économiste qui puisse m'expliquer ce qui se passe en Turquie.

Un journaliste indépendant : C'est le travail de l'OGD, sa légitimité. C'est à cela que vous servez, quand le journaliste arrive en bout de course.

Michel Koutouzis : Il me reste maintenant à conclure. Ce fut une journée très agréable et très fructueuse. J'espère que nous pourrons renouveler ce dialogue, soit sur le même sujet, soit sur des sujets plus précis. En ce qui nous concerne à l'OGD, nous allons tirer des conclusions et extraire des informations de cette réunion. À l'avenir, nous espérons organiser des débats sur des sujets plus pointus ayant des liens avec la drogue. Merci à tous d'avoir participé à cette réflexion.

Vous pouvez vous procurer les « Dossiers pour un débat »,
ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
auprès de :

La librairie FPH
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions de la FPH,
envoyez vos coordonnées à :

La librairie FPH
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions de la FPH.

Nom Prénom

Société

Adresse

.....

Code postal Ville

Pays

